

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS
DU
SEMESTRE D'ÉTÉ 1932

Ouverture : 8 Avril 1932 — Clôture : 15 Juillet 1932

Les cours commencent le Lundi 11 Avril 1932



GENÈVE
IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 21

—
1932

PRIX : 1 FRANC.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres.	20
Faculté des Sciences Economiques et Sociales .	36
Institut des Hautes Etudes Commerciales	48
Faculté de Droit.	52
Faculté de Médecine	59
Institut Dentaire	71
Faculté de Théologie	75
 Prix universitaires	 80
Fonds universitaires	93
Renseignements généraux	95
Caisse d'assurance	99
Adresses de MM. les Professeurs et Privat-Docents	101

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours — sauf le jeudi — de 9 à 11 heures du matin.

Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le samedi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1932

Ouverture : 8 Avril 1932 — Clôture : 15 Juillet 1932

Les cours commencent le Lundi 11 Avril 1932

2000 ex. LI 32

GENÈVE
IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 21

1932

PRIX : 1 FRANC.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1932

Tous les cours commencent le lundi 11 avril et la clôture du semestre aura lieu le 15 juillet.

Les cours sont suspendus le jeudi 5 mai (jour de l'Ascension), le lundi 16 mai (lundi de Pentecôte) et le lundi 6 juin (Dies Academicus).

Les dix derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens de fin d'année.

Le Bureau du Sénat, pour les années 1930-1932, est composé de :

MM. Henri FEHR, Recteur ;

Maurice ROCH, Vice-Recteur ;

Paul-E. MARTIN, Secrétaire du Sénat ;

et de

MM. Eugène PITTARD, Doyen de la Faculté des Sciences;

Victor MARTIN, Doyen de la Faculté des Lettres;

Antony BABEL, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;

Albert RICHARD, Doyen de la Faculté de Droit ;

Eugène BUJARD, Doyen de la Faculté de Médecine ;

Auguste GAMPERT, Doyen de la Faculté de Théologie.

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Eugène PITTARD, Doyen.

M. Henri Fehr, prof. ord.	Salle
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h. 20.
Lundi, de 8 à 10 h. ; mercredi, à 9 heures.	
<i>Conférence d'algèbre et de géométrie analytique (complément du cours ci-dessus).</i>	1 h. 20.
Mercredi, à 16 heures.	
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h. 20.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	
<i>Géométrie descriptive.</i>	2 h. 20..
Lundi et vendredi, à 10 heures.	
M. Rolin Wavre, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h. 20.
Mardi et mercredi, à 7 h. ; jeudi, à 9 heures.	
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h. 20
Lundi, de 17 à 19 heures.	
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h. 20
Mardi et mercredi, à 8 h.; jeudi, à 10 heures.	
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h. 20.
Mardi, de 14 à 16 heures.	
M. Dmitry Mirimanoff, prof. ord.	
<i>Calcul des probabilités.</i>	1 h. 20.
Jeudi, à 14 heures.	
<i>Conférences d'analyse supérieure. — Théorie des fonctions analytiques.</i>	2 h. 20.
Lundi et mardi, à 16 heures.	
<i>La loi des grands nombres et la loi de Gauss.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	

	Salle
M. Georges Tiercy, prof. ord.	
<i>Astronomie élémentaire.</i>	
Mardi, à 17 heures.	1 h.
<i>Astronomie mathématique et physique.</i>	
Mardi, mercredi et samedi, à 10 heures.	3 h.
<i>Météorologie dynamique.</i>	
Vendredi, à 9 heures.	1 h.
	20.
M. Jean Weigle, prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Mardi, à 9 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 8 h.	44.
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>	
Une après-midi par semaine.	3 h.
Jeudi ou vendredi, de 14 à 17 heures.	Lab. sous-sol.
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.	
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.	
[S'adresser au professeur.]	
M. Arthur Schidlof, prof. ord.	
<i>Physique mathématique (Physique théorique) Progr. A.</i>	
(Corps déformables).	2 h.
Mardi, à 9 h.; samedi, à 8 heures.	20.
<i>Théories statistiques.</i>	
Jeudi, à 8 heures.	1 h.
<i>Problèmes numériques de chimie et de physique.</i>	
Jeudi, à 17 heures.	1 h.
[Les Exercices d'électricité appliquée ont lieu au semestre d'hiver.]	20.
M. Amé Pictet, prof. ord.	
<i>Chimie organique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	
Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre.	
<i>Travaux de préparations et de recherches (chimie organique, inorganique et pharmaceutique).</i>	
Ec. de Chimie.	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
Labor. Chimie organ. et inorg.	
M. Emile Cherbuliez, prof. extr.	
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 9 heures.	
Ec. de Chimie. P.A.	

	Salle
M. Emile Briner, prof. ord.	
<i>Chimie théorique (Chimie physique). 1^{re} partie.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	
Ec. de Chimie. A.C.S. ¹	
<i>Chimie théorique (Chimie physique). 2^{me} partie.</i>	—
Electrochimie. Les bases physico-chimiques de la détermination de la concentration des ions hydrogène (PH).	1 h.
Lundi, à 18 heures.	
Ec. de Chimie. A.C.S.	
<i>Chimie technique.</i>	
Suite du cours d'hiver ; exemples de fabrications de corps organiques. Industrie des carburants.	4 h.
Mercredi, à 18 heures.	
Ec. de Chimie A.C.S.	
<i>Excursions techniques</i> avec conférences introducitives.	
(Seront annoncées au cours du semestre).	
<i>Laboratoire de chimie technique et d'électrochimie.</i>	
I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques et d'électrochimie.	
II. Travaux de recherches.	Ecole de Chimie.
Tous les jours [s'adresser au professeur].	
Lab. Chim. techn. et théor.	
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>	
I. Exercices pratiques de chimie physique (programme du doctorat).	
II. Travaux de recherches.	Ecole de Chimie.
Tous les jours [s'adresser au professeur].	
Lab. Chim. techn. et théor.	
M. Charles Valencien, chargé de cours.	
<i>Analyse des denrées alimentaires.</i>	2 h.
Lundi, de 14 à 16 heures.	
Labor. cant. Service d'hyg. ²	
M. Louis Duparc, prof. ord.	
<i>Minéralogie (Cristallographie optique).</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	
Ecole de Chimie. P.A. ³	
<i>Description des minéraux.</i>	4 h.
Lundi, à 17 heures.	
Ec. de Chimie. Salle 40.	
<i>Pétrographie</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	
Ec. de Chimie. Salle 40.	
<i>Gîtes métallifères.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	
Ec. de Chimie. Salle 40.	
<i>Chimie analytique.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	
Ec. de Chimie. P.A.	
<i>Toxicologie.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	
Ec. de Chimie. Salle 10.	
<i>Travaux pratiques de minéralogie.</i>	2 h.
Samedi, de 14 à 16 heures.	
Ec. de Chimie, Salle 10.	

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

² Quai d'Arve.

³ Petit amphithéâtre.

Travaux pour étudiants avancés (deux demi-journées).

[S'adresser à l'assistant.]

Laboratoire de minéralogie. — Tous les jours.

Travaux pratiques de prospection sur le terrain et dans le laboratoire [S'adresser au professeur].

Laboratoire de chimie analytique.

Tous les jours [S'adresser au professeur].

M. Paul Wenger, prof. extr.

Analyse des huiles, graisses, produits dérivés. —

Analyse des combustibles liquides (suite du cours d'hiver). 2 h.

Jeudi et vendredi, à 8 heures. Ec. de Chimie. P.A.

M. Emile Guyénot, prof. ord.

Anatomie comparée des vertébrés. 5 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. 30.

Biologie générale. 1 h.

Vendredi, à 17 heures. 30.

Exercices pratiques d'anatomie comparée (complément du cours). 3 h

Mercredi ou samedi, à 14 heures. Inst. de Zool., salle 10.

Travaux journaliers d'anatomie comparée.

Tous les jours (sauf le jeudi). Inst. de Zool. salle 7.

Exercices de zoologie expérimentale. 3 h.

Mardi ou jeudi. Station de Zool. expérим^{le}.

Laboratoire de recherches. Tous les jours. Station de Zool. expérим.

M. Emile André, prof. ord.

Zoologie lacustre (avec exercices pratiques sur le lac). 1 h.

Mardi, à 18 heures. 17.

Protistologie (avec démonstrations au laboratoire). 1 h.

Mercredi, à 18 heures. 17.

Parasitologie. 1 h.

Vendredi, à 18 heures. 17.

Travaux pratiques [s'adresser au professeur].

Labor. de protistologie, parasitologie et zool. lac.²

M. Robert Chodat, prof. ord.

Systématique et biologie des Archidiophytes. 5 h.

Lundi, à 8 et à 9 h.; mercredi, vendredi et sa-

medi, à 9 heures. Aula.

Génétique végétale. 1 h.

Lundi, à 9 heures. Aula.

¹ Chemin Sautier, 16.

² Rue de l'Ecole-de-Médecine (Institut de Médecine légale).

Botanique pharmaceutique.

2 h.

Vendredi, de 10 heures à midi. Inst. de Botanique.

Excursions botaniques dans la vallée du Rhône.

Tous les jeudis.

Exercices pratiques de botanique (complément du cours). 3 h.

Mercredi ou samedi, de 14 à 17 heures. Inst. de Botanique.

Travaux pratiques dans le Laboratoire de botanique.

Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Botanique.

Travaux pratiques de biométrie et de génétique. Institut de Botanique.

Tous les jours. Institut de Botanique.

Travaux pratiques de bactériologie dans le domaine des fermentations.

Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Botanique.

Cours de vacances et Laboratoire de biologie alpine au Jardin botanique de la Linnaea, Bourg-Saint-

Pierre (Valais), dès le 10 juillet.

[S'adresser au professeur.]

M. Alfred Lendner, prof. ord.

Pharmacognosie et pharmacie. 4 h.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 h. Lab. de Pharmacogn.¹

Exercices pratiques de pharmacognosie microscopique. 3 h.

Lundi, de 9 heures à midi. Lab. de Pharmacogn.

Visites de fabriques de produits pharmaceutiques.

[A organiser au cours du semestre.]

Consultation du Drognier par MM. les étudiants en pharmacie.

Tous les jours [s'adresser au professeur].

M. Léon-W. Collet, prof. ord.

Histoire de la Terre. 2 h.

Mardi, de 7 à 9 heures. 30.

Géographie physique. — Analyses régionales : L'Ille

d'Elbe, la Corse, les Baléares, l'Afrique du Nord. 2 h.

Mardi et mercredi, à 16 heures. 30.

Géologie de la Suisse. 1 h.

Mercredi, à 7 heures. 30.

Exercices pratiques de géologie. 3 h.

Mardi, de 14 à 17 heures. Labor. de Géol.¹

Exercices pratiques de paléontologie. 3 h.

Une demi-journée par semaine. Labor. de Géol.

¹ Boulevard du Pont-d'Arve. 33.

<i>Laboratoire partiel.</i>	Labor. de Géol.
Cinq demi-journées	
<i>Laboratoire complet.</i>	
Tous les jours, de 8 à 12 et de 14 à 17 heures,	Labor. de Géologie.
sauf le samedi.	
<i>Excursions géologiques</i> (seront annoncées au cours du semestre).	
 M. André Chaix , chargé de cours.	
<i>Topographie expéditionne.</i>	3 h.
Jeudi, dès 9 heures.	Sur le terrain.
 M. Eugène Pittard , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i>	
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.
Morphologie comparative: Les races et les milieux. Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race et du milieu.	
— Principes d'eugénique : La lutte contre les hérédités déficientes.	4 h.
Mercredi, à 18 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	57.
<i>Répertoire du cours.</i>	1 h.
Jeudi, à 14 heures.	Labor. d'Anthropologie ² .
<i>Travaux pratiques.</i>	
Tous les jours [s'adresser au professeur.] Labor. d'Anthropol.	
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	
 M. Edouard Claparède , prof. ord.	
<i>Psychologie expérimentale.</i> — Anomalies du caractère, défauts, criminalité. Hérédité et milieu; eugénique.	2 h.
Mardi et mercredi, à 14 heures.	30
<i>Conférence.</i> — Psychologie animale (avec démonstrat.)	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	Lab. de Psychologie ³ .
<i>Exercices pratiques.</i> — Fonctions mentales supérieures.	3 h.
Vendredi, de 9 heures à midi.	Lab. de Psychologie ³ .
<i>Recherches spéciales.</i>	Lab. de Psychologie.
Tous les jours.	

¹ Bâtiment du service d'Hygiène, quai de l'Ecole-de-Médecine.
² Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

³ Rue des Maraîchers, 44.

M. Jean Piaget , prof. extr.	
<i>Histoire de la pensée scientifique.</i> — Les principaux problèmes relatifs à l'histoire de la psychologie.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	45.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	58.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Jean Baer , Dr ès sc.	
<i>Le rôle des Helminthes dans la genèse des tumeurs.</i>	1 h.
(Avec projections d'autochromes.)	49.
Vendredi, 18 heures.	
M. Chevel Cimerman , Dr ès sc.	
<i>Analyse volumétrique.</i>	1 h.
Lundi, à 14 heures.	Ec. de Ch. A.C.S.
M. Marc Cramer , Dr ès sc.	
<i>Compléments de chimie organique: série hétérocyclique</i>	1 h.
(suite du cours d'hiver).	
Lundi, à 18 heures.	E. C. G. A.
<i>Compléments de chimie organique: série aliphatique.</i>	1 h.
Mardi, à 14 heures.	E. C. G. A.
M. Alfred Georg , Dr ès sc.	
<i>Chimie des sucres: les polysaccharides.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	E. C. G. A.
M. Hugo Heinis , Dr phil.	
<i>La formation professionnelle.</i>	1 h.
Lundi, à 16 heures.	46.
M. B. P. Georges Hochreutiner , Dr ès sc.	
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	28.
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i>	1 h.
Samedi, à 17 heures.	17.
M. Fernand Lévy , Dr ès sc.	
<i>Mathématiques financières.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	20.
M. Jean-Philippe Lugrin , Dr ès sc., ing. chim.	
<i>Organisation rationnelle des entreprises, II^{me} partie.</i>	1 h.
Jeudi, à 18 heures.	17.
M. Richard Meili , Dr phil.	
<i>Le développement des perceptions chez l'enfant.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	Inst. Sc. Educ. ⁴
<i>Conférence.</i> — Discussion de travaux récents sur l'intelligence.	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	I. S. E. 1

¹ Institut des Sciences de l'éducation, rue des Maraîchers, 44.

		Salle
M. Marcel Minod, Dr ès sc.		
<i>Introduction à l'étude des sciences physiques et naturelles.</i>	1 h.	
Mardi, à 18 heures.	46.	
M. Henri-Charles Paillard, Dr ès sc.		
<i>Chimie technique des parfums.</i>	1 h.	
Mardi, à 8 heures.	E. C. P. A.	
<i>Répertoire de chimie organique : produits techniques et colorants.</i>	1 h.	
Vendredi, à 16 heures.	Ec. de Chimie. Salle 23.	
M. Arnold Pictet, Dr ès sc.		
<i>Variations et mutations chez les insectes.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		
M. Louis Reverdin, Dr ès sc.		
<i>La Suisse préhistorique (anthropologie et archéologie).</i>	1 h.	
Mardi, à 17 heures.	30.	
M. Hugo Saini, Dr ès sc.		
<i>Introduction à la théorie ondulatoire de la radioactivité.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		
M. William-H. Schopfer, Dr ès sc, biol.		
<i>Chapitres choisis de physiologie générale.</i>	1 h.	
Lundi, à 17 heures,	17.	
Mme Ida Welt, Dr ès sc.		
<i>Chapitres choisis de biochimie.</i>	1 h.	
Jeudi, à 10 heures.	28.	
<i>Histoire de la chimie.</i>	1 h.	
Jeudi, à 11 heures.	28.	

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la Faculté des Sciences :

- L'Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.
Le Muséum d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.
Les Serres du Jardin botanique et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. B. P. G. Hochreutiner, Dr ès sciences.
Le Musée d'ethnographie, avec l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la Faculté des Sciences :

- 1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Puissent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles, ès sciences biologiques, ès sciences psychologiques, en pharmacie ; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs ; elle donne enfin l'enseignement scientifique théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de chimie technique et de pharmacie, consulter les plans d'études de la Faculté des Sciences ; pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, consulter les plans d'études de la Faculté de Médecine.

ECOLE DE PHARMACIE

L'Ecole de pharmacie de l'Université de Genève prépare les étudiants suisses aux examens du Diplôme de pharmacien, et les étudiants étrangers au Diplôme de pharmacien de l'Université de Genève. Seuls, les pharmaciens ayant obtenu, selon les dispositions du règlement fédéral du 28 novembre 1912, le Diplôme de pharma-

¹ Les bachelairs ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

cien, jouissent du droit de libre exercice de la pharmacie sur le territoire de la Confédération suisse.

Sont admis dans l'Ecole de pharmacie, les étrangers qui possèdent un diplôme leur assurant, dans leur propre pays, le droit de subir, sans restrictions, les examens de pharmacie ; sont admis, en particulier, les élèves qui ont subi avec succès l'examen de validation de stage. Ces élèves sont alors dispensés du stage de dix-huit mois dans une pharmacie, prévu par le règlement de l'Université, et des examens d'assistant-pharmacien, prévus par les articles 85 et 86 du même règlement. Ils ne sont cependant pas dispensés de l'examen des sciences naturelles des pharmaciens, prévu aux articles 81 à 84.

Les études universitaires s'étendent sur cinq semestres, mais la Faculté recommande aux étudiants en pharmacie, en vue de leur perfectionnement, de prolonger ces études d'un semestre. Les candidats ayant déjà subi avec succès des examens correspondants à ceux exigés par le règlement de l'Université pourront être dispensés de tout ou partie des épreuves orales ou pratiques de l'examen des sciences naturelles des pharmaciens. Ils ne pourront en aucun cas, en vue du diplôme universitaire, être dispensés d'une partie de l'examen professionnel ni de cet examen entier. Les porteurs du diplôme de pharmacie de l'Université de Genève peuvent se présenter aux examens du Doctorat en pharmacie, s'ils ont un certificat de maturité ou tout autre certificat jugé équivalent par la Faculté.

Tous les renseignements relatifs à ces études sont contenus dans une brochure intitulée : *Ecole de pharmacie, Guide pour les étudiants suisses et étrangers*.

Les étudiants peuvent obtenir des renseignements complémentaires (organisation des études, équivalences des grades, etc.), en s'adressant à l'Administrateur de l'Ecole de pharmacie.

RECHERCHES DE PROSPECTION

L'Université délivre le diplôme d'ingénieur-chimiste avec la mention « prospection ».

L'enseignement, en vue de ce diplôme, comprend :

1. Minéralogie théorique et appliquée (Cristallographie, Connaissance pratique des minéraux. Détermination au chalumeau, etc., etc.)
2. La Pétrographie microscopique et chimique.
3. La Géologie théorique et pratique (avec excursions géologiques et levés sur le terrain).
4. Eléments de Topographie pour les relevés rapides sur le terrain.
5. Gîtes métallifères et gîtes non métalliques y compris les gîtes pétrolières qui font l'objet d'un enseignement spécial.
6. Métallographie.
7. Etudes des méthodes modernes de préparation mécanique des minéraux, avec exemples pratiques, notamment en ce qui concerne les procédés de traitement par flottage.

8. Excursions de plusieurs jours, consacrées à la visite de centres minéralisés en exploitation, dans divers pays d'Europe.

Ce programme suppose la connaissance complète de la Chimie appliquée telle qu'elle est exigée pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

Les prospecteurs qui désirent obtenir ensuite le titre de Docteur sont astreints à faire une thèse qui comporte l'étude complète d'un gisement, au point de vue topographique, géologique et minier, avec l'échantillonnage et les essais du minéral, l'étude éventuelle d'un procédé de concentration et le traitement possible du minéral, s'il s'agit d'un gîte métallique.

Des renseignements plus détaillés peuvent être obtenus (organisation des études, leur coût approximatif, etc.) auprès du Doyen de la Faculté des Sciences.

EXCURSIONS SCIENTIFIQUES

Les Professeurs de la Faculté des Sciences organisent (principalement au semestre d'été) des excursions d'une ou plusieurs journées comme compléments des cours de chimie technique, de botanique, de zoologie, de géologie, d'anthropologie préhistorique, ainsi que des visites d'usines, de gîtes métalliques, de mines, etc.

PLANS D'ÉTUDES

Licence ès sciences mathématiques.

L'examen oral comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie ; — 2. Le Calcul différentiel et intégral ; — 3. L'Analyse et le Calcul des probabilités ; — 4. La Mécanique rationnelle ; — 5. L'Astronomie et la Météorologie ; — 6 et 7. Deux des branches suivantes au choix du candidat : la Physique, la Physique mathématique, la Chimie théorique, la Minéralogie (Cristallographie).

L'examen écrit porte sur les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie ; — 2. Le Calcul différentiel et intégral ; — 3. La Mécanique rationnelle ; — 4. L'Astronomie.

Licence ès sciences chimiques et physiques.

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur ; — 2. L'Electricité et l'Optique ; — 3. La Chimie inorganique et organique ; — 4. La Chimie théorique ; — 5. La Minéralogie ; — 6. Les Éléments de mathématiques supérieures (programme spécial) ; — 7. Le Calcul différentiel et intégral (programme spécial) ; — 8 et 9.

Deux des branches suivantes au choix du candidat¹ : la Mécanique rationnelle, l'Astronomie et la Météorologie, la Géographie physique, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie, l'Anatomie comparée et la Physique mathématique.

Licence ès sciences physiques et naturelles.

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique ; — 2. La Chimie inorganique et organique ;
- 3. La Chimie théorique ; — 4. La Minéralogie ; — 5. La Géologie et la Paléontologie ; — 6. La Botanique générale ; — 7. La Botanique systématique ; — 8. La Zoologie ; — 9. L'Anatomie comparée.

Licence ès sciences biologiques.

MENTION A. — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique générale ; — 2. La Botanique systématique ;
3. La Zoologie ; — 4. L'Anatomie comparée ; — 5. La Psychologie ou l'Anthropologie ; — 6. L'Histoire de la Terre ; — 7. La Physique et la Chimie (programme limité) ; — 8. Une branche au choix : Physiologie humaine, Eléments de Mathématiques supérieures, Calcul différentiel et intégral, Chimie théorique, Minéralogie, Géographie physique. (Pour les scolarités nécessaires, s'adresser à M. le Doyen de la Faculté).

MENTION B. — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie comparée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiologie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat: l'Anthropologie, la Protistologie et la Parasitologie, l'Embryologie, les Eléments de mathématiques supérieures, le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

Diplôme d'Ingénieur-chimiste.

A. Cours.

1^{re} année. — Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I².

¹ Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences*.

² Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

Programme A. — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

Programme B. — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve.)

2^{me} année. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique, 1^{re} partie (2 semestres). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux¹.

3^{me} année. — Chimie théorique, 2^{me} partie (1 semestre). — Chimie technique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux¹.

7^{me} semestre. — Chimie technique. — Cours spéciaux¹.

B. — Exercices pratiques.

1^{re} année. — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

2^{me} année. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (semestre d'hiver). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

Les candidats à la mention « prospection » sont tenus de suivre pendant le semestre d'été les exercices de levés géologiques sur le terrain.

3^{me} année. — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 ou 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

C. Laboratoires.

1^{re} année. — Chimie analytique.

2^{me} année. — Chimie analytique.

5^{me} semestre. — Chimie technique ou Chimie inorganique et organique.

6^{me} semestre. — Chimie technique. — Physique (programme spécial), une journée par semaine.

7^{me} semestre. — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

Les candidats à la mention « prospection » sont tenus de suivre tous les cours de géologie (y compris la paléontologie et l'histoire de la terre).

¹ Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou sciences naturelles.

Doctorat ès sciences physiques avec la chimie comme branche principale¹.

A. Cours.

1^{re} année. — Chimie inorganique et organique. — Physique. — Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre des licences.

2^{me} année. — Minéralogie. — Chimie théorique (I). — Chimie analytique. — Cours spéciaux².

3^{me} année. — Chimie théorique (II). — Cours spéciaux¹.

4^{me} année. — Cours spéciaux².

B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès sciences.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens. Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen (voir le règlement spécial relatif à la préparation pratique).

Le Doyen de la Faculté des sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

Diplôme de Pharmacien.

Les études pour le Diplôme de pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

Les étudiants qui postulent le *diplôme fédéral de pharmacie*³ sont invités à se présenter à l'examinateur dirigeant, M. le prof. R. CHODAT, qui leur donnera les instructions sur l'organisation de leurs études, conformément au programme officiel fédéral.

1^{er} semestre (hiver) : Chimie inorganique. Physique. Botanique. — Laboratoires : Chimie analytique. Botanique.

2^{me} semestre (été) : Chimie organique. Botanique. Physique. — Laboratoires : Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

3^{me} semestre (hiver) : Chimie analytique. Hygiène. — Labora-

¹ Les candidats qui préparent l'une des Licences ès sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès sciences.

² Voir note 1, page précédente.

³ Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de pharmacie doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral.

toires : Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

4^{me} semestre (été) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. — Laboratoires : Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

5^{me} semestre (hiver) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — Laboratoires : Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biologiques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répétitoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les programmes de la licence et du diplôme.

Les cinquième et sixième semestres sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, au moins un semestre, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le jury chargé d'apprecier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des sciences.

E. C. == Ecole de Chimie.
 P.A. == Petit Amphithéâtre. G.A. == Grand Amphithéâtre.
 A.C.S. == Amphithéâtre de Chimie spéciale
 I. B. == Institut de Botanique.
 I. H. == Institut d'Hygiène.

FACULTÉ DES SCIENCES

L. Anthr. == Laboratoire d'Anthropologie.
 L. G. == Laboratoire de Géologie.
 L. Ps. == Laboratoire de Psychologie.
 L. Ph. == Lab. de Pharmacognosie.
 I.S.E. == Institut des Sciences de l'éducation.

FACULTÉ DES SCIENCES (*Suite*)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Wavre Valencien L.H. Cimermann E.C.A.C.S.	20 Collet Cramer L.Géol. E.C.G.A.	Wavre Georg Lévy 20 L.Géol. E.C.G.A.	Mirimanoff Fehr Collet 20 30	Claparède L.Ps.	Duparc E.C. 10
15 à 16	Valencien L.H.	Wavre Collet L.Géol.	20			Duparc E.C. 10
16 à 17	Mirimmanoff Mirimanoff Collet Heinis 46	20 Mirimanoff Collet 30	20 Fehr Collet 30		Meili Paillard I.S.E. E.C. 23	
17 à 18	Wavre Duparc Schopfer 20 E.C.10 17	Tiercy Duparc Reverdin 20 E.C.10 36	20 Fehr Duparc E.C.P.A.	20 Schidlof	Guyénot 30	Hochreutiner 17
18 à 19	Wavre Briner E.C.A.C.S.	20 Duparc André 30 Pittard 30 Cramer E.C.G.A. Minod Meili I.S.E.	E.C. 10 André 17 Pittard 30 Hochreutiner 46	Fehr Briner E.C.A.C.S. André 17 Pittard 30 Hochreutiner 28	20 Lugrin André 17 Bær 49	

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Victor MARTIN, Doyen.

M. Victor Martin, prof. ord.

Interprétation d'auteurs grecs.

Sophocle : Trachiniennes.

Lundi, à 8 et à 9 heures.

Thucydide III.

Mardi, à 10 et à 11 heures.

Thème grec.

Mercredi, à 8 heures.

Histoire grecque. — L'époque de la guerre du Péloponèse.

Lundi et mercredi, à 15 heures.

Papyrologie grecque. — Exercices de déchiffrement et d'interprétation.

[S'adresser au professeur.]

Salle

2 h.

47.

2 h.

B.P.¹

1 h.

47.

2 h.

46.

B.P.¹

M. André Oltramare, prof. ord.

Interprétation d'auteurs latins.

Suétone : Vie d'Auguste.

Mardi, à 8 et à 9 heures.

Stace : Silvae.

Mercredi et samedi, à 9 heures.

Littérature latine (conférence). — Le théâtre de

Plaute.

Mercredi, à 17 et à 18 heures.

2 h.

45.

2 h.

45.

2 h.

B. P.¹

2 h.

Aula.

1 h.

45.

2 h.

57.

M. Albert Thibaudet, prof. ord.

Victor Hugo après 1852.

Jeudi et vendredi, à 18 heures.

La poésie lyrique et la prose depuis Henri IV jusqu'en 1661.

Jeudi, à 15 heures.

Exercices de séminaire.

Jeudi, de 8 à 10 heures.

M. Ernest Muret, prof. ord.

Introduction à l'étude des langues romanes.

2 h.

47.

Mardi et mercredi, à 10 heures.

Conférences d'ancien français. — Explication de la *Vie de saint Alexis* (*Classiques français du moyen âge*, n° 4).

2 h.

B.P.¹.

Jeudi, de 10 heures à midi.

Conférence d'italien. — Explication du *Decameron de Boccace* (*Novelle scelte*, per cura di R. Fornaciari; Firenze, Sansoni).

1 h.

B.P.¹.

Lundi, à 10 heures.

Conférence d'espagnol. — Explication du *Don Quijote* de Cervantes.

1 h.

47.

Vendredi, à 11 heures.

M. Alexis François, prof. ord.

Histoire de la langue française. — De la langue classique à la langue romantique.

1 h.

45.

Vendredi, à 15 heures.

Conférence. — Exercices de bibliographie.

1 h.

B.P.¹.

Vendredi, à 17 heures.

Conférence. — Explication grammaticale des auteurs de la licence.

1 h.

B.P.¹.

Samedi, à 8 heures.

Conférence. — Explication littéraire des auteurs de la licence.

1 h.

47.

Mardi, à 18 heures.

M. Georges Thudichum, prof. extr.

La phonétique du français d'aujourd'hui. Ses caractères fondamentaux. Les erreurs de l'enseignement traditionnel et de l'école en matière de prononciation. Comment corriger les accents étrangers.

2 h.

57.

Mercredi et vendredi, à 16 heures.

Exercices au laboratoire de phonétique expérimentale.

3 h

Inst. des Sciences de l'Education².

Jeudi, de 9 heures à midi.

M. Gottfried Bohnenblust, prof. ord.

Littérature allemande.

2 h.

45.

Goethe.

Lundi et mardi, à 11 heures.

1 h.

45.

Poètes modernes.

Lundi, à 18 heures.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

² Institut des Sciences de l'éducation, rue des Maréchaux, 44.

	Salle
<i>Conférences (Deutsches Seminar) :</i>	
Goethe : <i>Faust</i> .	2 h.
Vendredi, de 10 heures à midi.	B.P. ¹
Minnesangs Frühling.	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	B.P. ¹
 M. Louis-Fréderic Choisy, prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature anglaise</i> . — Emerson's Life and Thought (ce cours se donne en anglais).	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	45.
<i>Interprétation d'auteurs anglais</i> .	
« Ancren Riwle ».	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	47.
« Englische Prosa » (B. Fehr).	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	45.
 M. Charles Bally, prof. ord.	
<i>Le langage et la vie sociale</i> .	2 h.
Mardi, à 16 h., et samedi, à 11 heures.	45.
<i>Stylistique comparée du français et de l'allemand</i> .	2 h.
Lundi et mardi, à 17 heures.	45.
<i>Sanskrit</i> .	
Lundi, à 18 h., et samedi, à 10 heures.	2 h.
47.	
 M. Albert Sechehaye, prof. extr.	
<i>Théorie et méthodologie de la grammaire</i> .	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	49.
 M. Charles Werner, prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie</i> . — Les principaux systèmes de la philosophie moderne.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	45.
<i>Philosophie</i> . — Le problème de la liberté.	4 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence</i> . — Philosophie de la religion : dissertations et discussions.	2 h.
Samedi, de 14 à 16 heures.	47.
 M. Henri Reverdin, prof. ord.	
<i>Philosophie morale</i> . — <i>Cours</i> . — La pensée morale ; problèmes et doctrines.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	46.
<i>Conférence</i> . — Etudes de textes ; dissertations et discussions.	1 h.
Lundi, à 15 heures.	47.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
M. Frank Grandjean, prof. ord.	
<i>Théorie de la connaissance</i> . — Théorie de l'intuition. Etude psychologique et logique de cette faculté d'après les travaux les plus récents.	2 h.
Mardi et vendredi, à 18 heures.	48.
<i>Conférence</i> . — Travaux d'élèves et discussion sur l'objet du cours.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	48.
 M. Albert Malche, prof. ord. [en congé].	
<i>L'éducation du jugement et du raisonnement</i> . [Suppléant : M. Jean Piaget, prof. extr.]	2 h.
Lundi, de 14 à 16 heures. Inst. des Sciences de l'Education ¹ .	
<i>Les œuvres sociales de l'école</i> [Suppléant : M. Robert Dottrens, Dr en sociol.]	2 h.
Mardi, de 14 à 16 heures.	I. S. E. ¹
<i>Théorie et pratique de l'art d'écrire</i> . — Exercices de dissertation française destinés surtout aux candidats aux examens. [Suppléant : M. Frank Abauzit.]	2 h.
Vendredi, à 8 et à 9 heures.	57.
 M. Pierre Bovet, prof. ord.	
<i>Les buts de l'enseignement</i> (conférence).	2 h.
Mercredi, de 16 à 18 heures.	58.
<i>Introduction à la pédagogie expérimentale</i> .	2 h.
Mardi, de 16 à 18 heures.	I. S. E. ¹
 M. Edmond Rossier, prof. ord.	
<i>Histoire politique de l'Europe depuis 1871</i> .	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	28.
<i>Conférence</i> . — Lecture d'auteurs et questions de politique contemporaine.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	47.
<i>Histoire diplomatique</i> : Les traités de 1815 à 1919.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	45.
 M. Guglielmo Ferrero, prof. ord.	
[Le cours a lieu au semestre d'hiver.]	
 M. Paul-E. Martin, prof. ord.	
<i>Histoire du moyen âge et institutions</i> . — L'Europe féodale.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	45.

¹ Institut des Sciences de l'éducation, rue des Maraîchers, 44.

	Salle
<i>Conférence d'histoire du moyen âge.</i> — Auteurs de la licence.	
Lundi, à 16 heures.	1 h. B.P. ¹
<i>Histoire moderne.</i> — L'Europe dans la seconde moitié du XVI ^e siècle.	1 h. 45.
Mercredi, à 15 heures.	
<i>Conférence d'histoire moderne.</i> — Auteurs de la licence.	1 h. B.P. ¹
Lundi, à 15 heures.	
<i>Paléographie latine et française.</i> — Exercices pratiques.	2 h. Arch. d'Etat. (Salle Harvey).
Mercredi, à 9 h. et à 10 heures.	
M. Charles Borgeaud, prof. ord.	
<i>Histoire nationale</i> (Histoire des Institutions politiques de la Suisse). — L'ancien régime et la Révolution.	2 h. 49.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	2 h. 50.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	
	et Archives d'Etat (salle Harvey).
M. William E. Rappard, prof. ord.	
<i>Cours spécial.</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.	1 h. 30.
Mercredi, à 17 heures.	
M. Antony Babel, prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — Le XIX ^e siècle. Les faits et les doctrines.	3 h. 46.
Mardi et mercredi, à 11 h. ; vendredi, à 15 heures.	
<i>Conférence.</i>	
a) Travaux sur la période étudiée dans le cours.	
b) La physiocratie (II).	1 h. 57.
Mardi, à 10 heures.	
M. Waldemar Deonna, prof. ord.	
<i>Archéologie classique.</i> — Histoire de l'art grec aux V ^e et IV ^e siècles avant J. C. La sculpture (avec projections).	2 h. 46.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	
M. Eugène Pittard, prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. Origine des populations européennes.	2 h. 30.
Lundi et mardi, à 18 heures.	
<i>Conférence.</i>	
Mercredi, à 11 heures.	1 h. 57.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<i>Répétitoire pratique.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie ¹ .
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	
M. Antoine Velleman, chargé de cours.	
<i>Langue et littérature rhétoromanes :</i>	
Introduction à l'étude de la langue ladine (idiome rhétoroman de l'Engadine).	1 h. 45.
Vendredi, à 8 heures.	
« Roslöench », Rimas dad Artur Caflisch. St. Moritz (San Muretsan), 1930.	1 h. 45.
Vendredi, à 10 heures.	
[Ces deux cours seront éventuellement fusionnés.]	
M. Serge Karcevski, chargé de cours.	
Léon Tolstoï, sa vie et son œuvre.	1 h. 45.
Mercredi, à 18 heures.	
<i>Interprétation d'auteurs russes.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer).	Institut d'études slaves ² .
<i>Langue russe.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	Institut d'études slaves ² .
M. Louis Gielly, chargé de cours.	
<i>Histoire de l'art.</i> — La peinture française au XIX ^e siècle.	1 h. 46.
Vendredi, à 18 heures.	
<i>Histoire de l'art.</i> — Exercices pratiques. Méthode.	
Analyse directe des œuvres.	1 h.
Mardi, à 14 heures.	Musée d'art et d'histoire.
SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE	
M. le professeur Alexis FRANÇOIS, administrateur.	
M. Georges Thudichum, prof. extr.	
<i>Cours complet de phonétique.</i> — Exercices pratiques.	
Correction des accents étrangers. Comment enseigner la phonétique à l'école. Le gramophone. Diction.	2 h. 57.
Mercredi et vendredi, à 17 heures.	
M. Albert Sechehaye, prof. extr.	
<i>Analyse des moyens d'expression (stylistique).</i>	1 h. 57.
Samedi, à 16 heures.	
<i>Versification.</i>	2 h. 57.
Mardi, à 15 heures, et samedi, à 14 heures.	

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.
Rue Emile Yung, 41.

	Salle
M. Alexis François, prof. ord. <i>Questions de syntaxe classique depuis le XVI^e siècle.</i>	4 h. 57.
Lundi, à 15 heures.	
M. François Ruchon, Dr ès lettres. <i>Conférence de lecture analytique.</i>	1 h. 57.
Lundi, à 18 heures.	
M. Henri de Ziegler, lic. ès lettres. <i>Exercices écrits d'orthographe, de langue et de style.</i>	1 h. 57.
Mardi, à 16 heures.	
<i>Exercices de composition et d'élocution.</i>	1 h. 57.
Mardi, à 17 heures.	
M. Louis-John Courtois, Dr ès lettres, privat-docent. <i>Exercices de traduction d'allemand en français.</i>	1 h. 57.
Mardi, à 18 heures.	
M. Edmond Langenbach, lic. ès lettres. <i>Exercices de traduction d'anglais en français.</i>	4 h. 57.
Mercredi, à 18 heures.	
M. Albert Roussy. <i>Exercices de traduction de russe en français.</i>	1 h. 58.
Mercredi, à 18 heures.	
<i>Exercices de traduction de polonais en français.</i>	1 h. 28.
Mardi, à 18 heures.	
Des exercices de traduction d'autres langues en français sont prévus en cas d'inscriptions suffisantes.	
M. François Bouchardy, lic. ès lettres. <i>Mœurs et institutions de la France.</i> — Questions choisies. 1 h.	57.
Samedi, à 15 heures.	
M. Charles A. Burky, prof. ord. <i>Géographie humaine des pays de langue française.</i> —	
I. <i>La France</i> (suite); langues et dialectes. 1 h.	57.
Six conférences, à raison d'une par semaine, données au début du semestre.	
Mercredi, à 15 heures.	
M. Louis Zbinden, lic. ès lettres, privat-docent. <i>Méthodologie du français.</i> — 1 ^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h. 57.
Vendredi, à 11 heures.	

2^o Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de grammaire, de lecture, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h. E.B.J. ¹
Lundi, de 16 à 18 heures.	
M. Jean Piaget, prof. extr. <i>Psychologie de la pensée de l'enfant.</i>	1 h. I.S.E. ²
Mardi, à 9 heures.	

ECOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

- I. Cours moyen : Phonétique 3 h. Vocabulaire pratique 5 h. Exercices oraux 5 h. Grammaire et exercices écrits 5 h.
- II. Cours supérieur : Lecture expliquée 3 h. Grammaire 3 h. Composition 3 h. Traduction 3 h. Conversation 3 h. Phonétique et récitation 3 h.
- (Demander les conditions d'inscription et le programme détaillé au Secrétariat de l'Université).

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Vaclav Cerny, Dr phil. <i>Littérature tchécoslovaque dans ses rapports avec la littérature française.</i>	1 h. 17.
Mardi, à 16 heures.	
<i>Explication d'auteurs tchèques.</i>	1 h. Institut d'études slaves.
Mercredi, à 18 heures.	
<i>Cours élémentaire de langue tchèque.</i>	1 h. Institut d'études slaves.
Samedi, à 18 heures.	
M. Louis-John Courtois, Dr ès lettres. <i>Histoire générale de la littérature française, de la Renaissance au Romantisme. II.</i>	2 h. 58.
Lundi, à 15 heures, et mardi, à 17 heures.	
M. Edouard Cros, Dr en philosophie. <i>La Pologne sous la domination étrangère</i> (le XIX ^e siècle).	1 h. 17.
Lundi, à 18 heures.	
<i>Exercices de séminaire.</i> — Le programme politique des Piast (X ^e -XIV ^e siècles).	1 h. 47.
Jeudi, à 10 heures.	
<i>Le polonais moderne</i> : Le verbe.	2 h. 47.
Mardi et jeudi, à 9 heures.	

¹ Ecole des jeunes filles du bonJ. James-Fazy.

² Institut des Sciences de l'Education, rue des Maraîchers, 44.

M. Georges Cuendet, Dr ès lettres.

Arménien classique.

Mercredi, à 14 heures.

M. Otto Hassler, Dr phil.

Cours pratique d'allemand.

Lundi, à 17 heures.

Cours de thème allemand.

Mardi, à 16 heures.

Lecture d'auteurs pour la licence.

Mardi, à 17 heures.

M. Emmanuel Isnard.

Cours de littérature française sur textes.

Jeudi, à 10 heures.

Explication de textes sur la vie contemporaine en France.

Jeudi, à 17 heures.

Mme Pauline Long, Dr ès lettres.

L'opéra au XVIII^e siècle.

Mercredi, à 17 heures.

M. François-Frédéric Roget.

Langue et littérature anglaises.

Etude des auteurs prescrits pour la licence. Textes shakespeareiens. La poésie anglaise au XIX^e siècle.

Explication de textes.

Lundi et mercredi, à 16 heures.

Vendredi, à 16 heures.

M. Antoine Velleman, Dr phil.

Cours pratique de langue anglaise:

Benjamin Franklin's Autobiography (édition Velhagen et Klasing, Leipzig).

Jeudi, à 18 heures.

Critical study of book IV, chapter III, of Adam Smith's Wealth of Nations : « Of the extraordinary Restraints upon the importation of Goods of almost all kinds, from those countries with which the Balance is supposed to be disadvantageous, and the Unreasonableness of those Restraints » (The World's Classics, LIX, vol. II, Oxford University Press, new impression, 1923). — With discussions in English.

Vendredi, à 9 heures.

M. Léon Walther, Dr en philosophie.

Orientation professionnelle.

Samedi, à 14 heures.

Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

Salle

1 h.
45.

1 h.
49.

1 h.
B.P.¹

1 h.
B.P.¹

1 h.
45.

1 h.
46.

1 h.
47.

3 h.
47.

3 h.
17.

1 h.
45.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Puissent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Grades et diplômes.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres et licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne et un Certificat pédagogique. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui désirent perfectionner leur connaissance de la langue, de la littérature et de la civilisation des pays de langue françaises, plus spécialement en vue de ceux qui se vouent à l'enseignement.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, outre les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices brevetés), toutes les personnes reconnues aptes à suivre avec fruit l'enseignement du Séminaire.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Les membres *réguliers* préparent l'examen du *Certificat d'études françaises*, qui a lieu à la fin de chaque semestre, ou du *Diplôme*

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

d'aptitude à l'enseignement du français moderne, qui a lieu, après deux semestres de préparation, à la fin de l'année scolaire.

Dans le premier cas (certificat), ils doivent être munis d'un certificat de maturité avec ou sans latin, ou d'un brevet d'instituteur suisse, ou, de toute autre manière, justifier de connaissances et d'aptitudes en rapport avec l'enseignement du séminaire.

Dans le second cas (diplôme), il faut, en outre, faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de quelque pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Phonétique appliquée ; Diction et prononciation ; Grammaire historique ; Syntaxe et vocabulaire du XVI^e siècle à nos jours ; Versification ; Etude des moyens d'expression (stylistique) ; Lecture expliquée d'auteurs français modernes ; Traduction ; Elocution et rédaction ; Géographie humaine, mœurs, institutions, littérature des pays de langue française ; Principes et méthodes d'enseignement.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Ecole pratique de langue française.

Sont admis : les étudiants et les auditeurs.

Degré A. (Cours moyen). 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement, qui se fait uniquement en français, a pour objet d'exercer les élèves à comprendre et à parler la langue. Exercices de phonétique, de vocabulaire pratique, de grammaire, de conversation, de dictée et de rédaction.

Degré B. (Cours supérieur). 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement a pour objet d'exercer les élèves à parler et écrire couramment la langue. Exercices de phonétique, de récitation, de narration, de conversation. Lecture expliquée ; vocabulaire ; grammaire ; composition ; traduction.

Un examen préliminaire de classement sert à répartir les élèves entre les degrés A et B.

Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève.

Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les Cours de Vacances de 1932 auront lieu de juillet à octobre. Le programme comprendra :

1^o *Cours de langue et de littérature françaises* : Littérature classique ; littérature moderne et littérature contemporaine ; lecture analytique ; stylistique ; phonétique.

Exercices pratiques par groupes : Phonétique ; prononciation ; diction ; vocabulaire ; conversation ; grammaire ; dictées ; traduction ; rédaction ; auditions phonographiques et gramophoniques.

2^o *Cours élémentaire de français moderne*.

Pour le programme détaillé et tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'Université.

PLANS D'ÉTUDES

Les étudiants qui ont l'intention de se présenter aux examens de licence établissent eux-mêmes leur plan d'études en tenant compte des branches figurant aux programmes des différents examens.

Pour la licence ès lettres, qui se passe en deux étapes, la première étant commune à toutes les licences et la seconde seulement spécialisée (*lettres classiques*, *lettres modernes*, *histoire et philosophie*), ils devront commencer par suivre les cours et conférences traitant les matières du premier examen ; mais, dès la seconde année au moins, il leur est conseillé de se préparer en vue de la seconde partie spécialisée en faisant aussi porter leur effort sur les matières comprises dans le second examen. Les mêmes remarques s'appliquent également à la licence ès sciences morales.

Les remarques ci-dessus restant fatallement imprécises, MM. les étudiants et M^{mes} les étudiantes qui auraient des hésitations dans l'établissement de leur plan d'études sont expressément invités à s'adresser à M. le Doyen, qui est à leur entière disposition pour les guider dans cette opération.

La fréquentation de l'*Ecole pratique de langue française* est recommandée à tous ceux qui n'ont pas encore une connaissance suffisante de la conversation et de la rédaction françaises pour pouvoir profiter sans réserve des cours de séminaire universitaires.

* * *

Pour le Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne et le Certificat d'études françaises, délivré par le Séminaire de français moderne, demander le programme spécial au Secrétariat de l'Université.

INSTITUT DES SCIENCES DE L'EDUCATION¹

(Institut J. J. Rousseau)

Directeur : M. le professeur Pierre BOVET.

Directeur adjoint : M. le professeur Jean PIAGET.

L'Institut a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

L'Institut admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre un *Diplôme* et prépare au *Certificat de Pédagogie* de la Faculté des Lettres et au *Doctorat en philosophie* (mention pédagogie).

COURS SPÉCIAUX DE L'INSTITUT

(Pour les cours empruntés aux Facultés de l'Université.
voir le programme complet de l'Institut).

M. Jean Piaget, prof. extr.
Psychologie de l'enfant. — La pensée individuelle et
la pensée socialisée. 1 h.

Mardi, à 9 heures.

Conférence : Discussions d'enquêtes. Avec la collabora-
tion de M. Richard MEILI, Dr phil., chef des
travaux. 1 h.

Mardi, à 10 heures.

M. Meili et M. Rey, chargés de cours à l'Institut.
Technique psychologique. 2 h.

Mercredi, à 9 et à 10 heures.

M. Richard Meili, Dr phil.. chargé de cours à
l'Institut.
Le développement des perceptions. 1 h.

Lundi, à 18 heures

Conférence : Discussion de travaux récents sur l'in-
telligence. 1 h.

Vendredi, à 16 heures.

¹ Fondé en 1912, l'Institut des Sciences de l'Education a été rattaché à la Faculté des Lettres le 9 avril 1929. Il a son siège rue des Maraîchers, 44.

M. Pedro Rossello, chargé de cours à l'Institut.

Bibliographie pédagogique. 1 h.
Mercredi, à 8 heures.

M. Robert Dottrens, Dr en sociol., chargé de
cours à l'Institut.

Organisation et didactique de l'enseignement primaire. 2 h.
Vendredi, de 17 à 19 heures.

M. Henri Brantmay, Dr méd., chargé de cours
à l'Institut.

Maladies des enfants et Hygiène mentale. 1 h.
Jeudi, à 11 heures.

M. Léon Weber-Bauler, Dr méd., chargé de
cours à l'Institut.

Éléments d'anatomie et de physiologie. 2 h.
Samedi, à 9 et à 10 heures.

M. Léon Walther, Dr en philosophie, chargé de
cours à l'Institut.

Orientation professionnelle. — Etude de tests. 2 h.
Lundi, à 9 et à 10 heures.

Interprétation des examens. 2 h.
Samedi, à 9 et à 10 heures.

M^{es} Mina Audemars et Louise Lafendel,
chargées de cours à l'Institut.

L'éducation des petits. 2 h.
Lundi et mardi, à 17 heures.

M^{me} Alice Descœudres, chargée de cours à l'Institut.

L'éducation des enfants anormaux. 1 h.
Lundi, à 16 heures.

Pour les *Répétitoires, Stages, Consultations et Cours et exercices*
pratiques réservés aux élèves réguliers, s'adresser au Directeur.

Les *Cours réservés aux stagiaires de l'enseignement primaire gene-*
vois sont groupés en un programme spécial.

Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l'*Institut des Sciences de l'Education, rue des Maraîchers, 44.*

A. E. = Archives d'Etat.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.

E. J. F. = Ecole primaire du Bd Jules-Fazy.

L.A. = Laboratoire d'Anthropologie.

I.S.E. = Institut des Sciences de l'Education.

M.A.H. = Musée d'Art et d'Histoire.

S. F. = Séminaire de français moderne.

I.E.S. = Institut d'Etudes slaves.

FACULTÉ DES LETTRES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	V. Martin	47	Oltramare	43	V. Martin	47	Thibaudet	57	Abauzit	57	François	B.P.
									Velleman			
9 à 10	V. Martin	47	Oltramare	43	Oltramare	48	Thibaudet	57	Bohnenblust	B.P.	Oltramare	45
			Cros	47	P. E. Martin	A.E.	Cros	47	Abauzit	57		
			Piaget (S.F.)	I.S.E.					Velleman	45		
10 à 11	Muret	B.P.	V. Martin	B.P.					Bohnenblust	B.P.	Bally	47
			Muret	47	Muret	47	Muret	B.P.				
					P. E. Martin	A.E.						
			Borgeaud	49	Borgeaud	49	Cros	47	Rossier	47	Rossier	45
			Babel	57			Isnard	45	Velleman	45		
11 à 12	Bohnenblust	45	V. Martin	B.P.	Choisy	47	Muret	B.P.	Muret	47	Bally	45
			Bohnenblust	45			Werner	45	Bohnenblust	B.P.		
			Babel	46	Babel	46			Choisy	45		
					Pittard	57	Pittard		L.Anthr.	Rossier	28	Rossier
									Zbinden (S.F.)	57		28

FACULTÉ DES LETTRES (suite).

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Piaget	I.S.E.	Dottrens	I.S.E.							Werner	47
			Gielly	M.A.H.	Cuendet	45					Sechehaye (S.F.)	57
											Walther	45
15 à 16	V. Martin	46	H. Reverdin	47	H. Reverdin	46	V. Martin	46	Thibaudet	45	François	45
			P. E. Martin	B.P.	P. E. Martin	45	P. E. Martin	45		Babel		46
			Piaget	I.S.E.	Dottrens	I.S.E.	Burky (S.F.)	57				
			François (S.F.)	57	Sechehaye (S.F.)	57						Bouchardy (S.F.) 57
			Courtois	47								
16 à 17	P. E. Martin	B.P.	Bally	45	Thudichum	57	Borgeaud	50 et arch.	Thudichum	57		
			Werner	45	Bovet	I.S.E.	Werner	45		Werner	45	
			Zbinden (S.F.)	E.J.F.	de Ziegler (S.F.)	57	Bovet	58				Sechehaye (S.F.) 57
			Roget	47	Cerny	47	Roget	47		Roget	47	
17 à 18	Bally	45	Bally	45	Oltramare	B.P.	Borgeaud	50 et arch.	François	B.P.		
			Grandjean	48					Choisy	45		
			Bovet	I.S.E.	Bovet	58						
			Deonna	46	de Ziegler (S.F.)	57	Rappard	30				
			Zbinden (S.F.)	E.J.F.	Courtois	47	Thudichum (S.F.)	57	Deonna	46		
			Hassler	49	Hassler	B.P.	Isnard	46	Thudichum (S.F.)	57		
18 à 19	Bohnenblust	45	François	47	Oltramare	B.P.	Thibaudet	Aula	Thibaudet	Aula		
			Bally	47	Grandjean	48	Sechehaye	49		Grandjean	48	
			Pittard	30	Pittard	30	Cerny	I.S.E.				
			Ruchon (S.F.)	57	Courtois (S.F.)	57	Karcevski	45	Velleman	45	Gielly	46
			Gros	17	Roussy (S.F.)	28	Langenbach (S.F.)	57				
							Roussy (S.F.)	58				

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES
ET
SOCIALES

M. le professeur Antony BABEL, Doyen.

M. Guillaume-Léonce Duprat, prof. ord.

Sociologie. — Les structures sociales et la guerre ; facteurs sociaux des luttes et de la paix.

Vendredi, à 16 et à 17 heures.

Economie sociale. — Rôle du coopérativisme et du syndicalisme dans les luttes sociales et dans l'organisation pacifique.

Lundi, à 16 et à 17 heures.

Conférence. — Discussion des cours de sociologie et d'économie sociale ; systèmes politiques et technique du journalisme.

Lundi, à 10 et à 11 heures.

M. Edgard Milhaud, prof. ord.

Economie politique. Cours général. — La répartition et la consommation.

Lundi, à 18 heures.

Jeudi et vendredi, à 18 h. ; samedi, à 15 heures.

Conférence.

Samedi, à 16 heures.

Economie politique spéciale. — Travaux pratiques concernant les problèmes monétaires.

Mercredi, à 17 heures.

Economie publique. — Les régies et leur évolution (cours et conférence).

Samedi, à 17 heures.

M. William-E. Rappard, prof. ord.

Cours spécial. — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.

Mercredi, à 17 heures.

Finances publiques. — Les impôts directs. Le crédit public.

Jeudi et samedi, à 8 heures.

M. Antony Babel, prof. ord.

Histoire économique. — Le XIX^e siècle. Les faits et les doctrines.

Mardi et mercredi, à 11 h. ; vendredi, à 15 heures.

Salle

2 h. 48.

2 h. 30.

2 h. 46.

4 h. 48.

3 h. 30.

1 h. 30.

1 h. 48.

1 h. 30.

1 h. 30.

2 h. 46.

2 h. 46.

3 h. 46.

Salle

1 h.

57.

Conférence.

a) Travaux sur la période étudiée dans le cours.

b) La physioocratie (II).

Mardi, à 10 heures.

M. Charles A. Burky, prof. ord.

Géographie humaine.

Théorie. — IV. Les relations de milieu à milieu (civilisation et politique).

Mardi, à 16 heures.

Application. — Les problèmes de la Suisse.

Mardi et mercredi, à 17 heures.

Cours spécial. — L'évolution du monde et introduction aux travaux du Centre d'études de l'Europe centrale.

Mercredi, à 16 heures.

Conférence. — Méthode et travaux en relation avec les cours.

Mardi, à 18 heures.

Direction d'études géographiques. — Préparation à la conférence, à la licence et au doctorat.

Mardi, à 15 heures. Sémin. de Géographie¹.

(Voir aussi, p. 26 : Séminaire de français moderne.)

M. Liebmann Hersch, prof. ord.

Statistique générale. — Eléments de démographie comparée (mariages et divorces ; naissances ; décès ; accroissement naturel ; calcul de survie).

Judi et vendredi, à 11 heures.

Conférence de statistique générale. — Analyse de documents statistiques, travaux des élèves et discussions.

Mercredi, à 18 heures.

Statistique spéciale. — Effets démographiques des guerres modernes.

Judi, à 17 et à 18 heures. Sémin. de statistique².

Conférence de statistique spéciale. — Vendredi, à 18 heures.

Sémin. de statistique².

Travaux pratiques. — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant).

(Jours et heures à fixer.)

¹ Département des cartes de la Bibliothèque publique et universitaire.

² Rue de Candolle, 49.

	Salle
M. Claudius Terrier, prof. extr.	
<i>Economie commerciale.</i> — Organisation et gestion financières des entreprises.	4 h.
Jeudi et vendredi, à 9 et à 10 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Les aspects financiers de la rationalisation. Analyse et discussion. Cas pratiques.	2 h.
Samedi, à 9 et à 10 heures.	Bibl. Faculté S.E.S. ¹
<i>Exercices de comptabilité.</i>	2 h.
Lundi, à 14 et à 15 heures.	30.
<i>Calculs commerciaux.</i>	2 h.
Mardi, à 14 et à 15 heures.	Bibl. Fac. S.E.S. ¹
M. Edouard Folliet, prof. ord.	
<i>Vérification des comptes dans les sociétés anonymes.</i>	3 h.
Mardi, à 8 et 9 h. ; mercredi, à 8 heures.	46.
<i>Les changes.</i>	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques. Cas spéciaux au point de vue comptable et juridique.	2 h.
Lundi, à 8 et à 9 heures.	46.
M. Edmond Pittard, prof. extr.	
<i>Droit commercial.</i> — Poursuite pour dettes et faillite.	2 h.
Mercredi, à 10 h., et vendredi, à 8 heures.	46.

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, de 8 à 10 h. ; mercredi, à 9 heures.	20.
M. Dmitry Mirimanoff, prof. ord.	
<i>Calcul des probabilités.</i>	1 h.
Jeudi, à 14 heures.	20.
M. Eugène Pittard, prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i>	
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures	30.
Morphologie comparative : les races et les milieux.	

¹ Rue de Candolle, 49.

	Salle
M. Edouard Claparède, prof. ord.	
<i>Psychologie expérimentale.</i> — Anomalies du caractère, défauts, criminalité. Hérédité et milieu ; eugénique.	2 h.
Mardi et mercredi, à 11 heures.	30.
M. Albert Thibaudet, prof. ord.	
<i>Victor Hugo après 1852.</i>	2 h.
Jeudi et vendredi, à 18 heures.	Aula
<i>La poésie lyrique et la prose depuis Henri IV jusqu'en 1661.</i>	4 h.
Jeudi, à 15 heures.	45.
M. Charles Bally, prof. ord.	
<i>Le langage et la vie sociale.</i>	2 h.
Mardi, à 16 h., et samedi, à 11 heures.	45.
M. Charles Werner, prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes de la philosophie moderne.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	45.
M. Henri Reverdin, prof. ord.	
<i>Philosophie morale.</i> — Cours. — La pensée morale ; problèmes et doctrines.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	46.
M. Frank Grandjean, prof. ord.	
<i>Théorie de la connaissance.</i> — Théorie de l'intuition. Etude psychologique et logique de cette faculté d'après les travaux les plus récents.	2 h.
Mardi et vendredi, à 18 heures.	48.
M. Albert Malche, prof. ord. [en congé].	
<i>L'éducation du jugement et du raisonnement</i> [Supplément : M. Jean Piaget, prof. extr.]	2 h.
Lundi, de 14 à 16 heures.	Inst. des Sciences de l'Education ¹ .
<i>Les œuvres sociales de l'école</i> [Supplément : M. Robert Dottrens, Dr en sociol.].	2 h.
Mardi, de 14 à 16 heures.	I.S.E. ¹

¹ Institut des Sciences de l'Education, rue des Maraîchers, 44.

	Salle	
M. Pierre Bovet, prof. ord.		
<i>Les buts de l'enseignement</i> (conférence).	2 h.	
Mercredi, de 16 à 18 heures.	58.	
Introduction à la pédagogie expérimentale.	2 h.	
Mardi, de 16 à 18 heures.	Inst. des Sciences de l'Education ¹ .	
M Edmond Rossier, prof. ord.		
<i>Histoire politique de l'Europe depuis 1871.</i>	2 h.	
Vendredi et samedi, à 11 heures.	28.	
M. Paul-E. Martin, prof. ord.		
<i>Histoire du moyen âge et institutions.</i> — L'Europe féodale.	4 h.	
Mardi, à 13 heures.	45.	
M. Charles Borgeaud, prof. ord.		
<i>Histoire nationale</i> (Histoire des institutions politiques de la Suisse). — L'ancien régime et la Révolution.	2 h.	
Mardi et mercredi, à 10 heures.	49.	
M. Waldemar Deonna, prof. ord.		
<i>Archéologie classique.</i> — Histoire de l'art grec aux V ^e et IV ^e siècles avant J. C. La sculpture (avec projections).	2 h.	
Lundi et vendredi, à 17 heures.	46.	
M. Georges Werner, prof. ord.		
<i>Droit public général.</i> — Principes généraux de l'organisation constitutionnelle administrative.	4 h.	
Lundi, à 10 h.; vendredi, à 9 et 10 h.; samedi, à 10 heures.	49.	
<i>Droit administratif suisse.</i>	2 h.	
Lundi et jeudi, à 11 heures.	48.	
M. Georges Scelle, prof. ord.		
<i>Droit international public.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	Aula.	
M. Georges Sauser-Hall, prof. ord.		
<i>Législation civile comparée.</i> — Questions de droit de succession.	2 h.	
Mardi et mercredi, à 11 heures.	48.	

¹ Institut des Sciences de l'Education, rue des Maraischers, 44.

Des cours seront donnés au Bureau International du Travail sur quelques problèmes économiques.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle	
M. Joseph Bonnet, Dr ès sc. comm.		
<i>Opérations et organisation d'une grande banque.</i>	1 h.	
Samedi, à 14 heures.	17.	
M. Eugène Dérobert, Dr ès sc. écon.		
<i>Les facteurs industriels et commerciaux de la guerre et de la paix.</i>	1 h.	
Samedi, à 14 heures.	46.	
M. Robert Dottrens, Dr en sociologie.		
<i>L'éducation nouvelle et la paix.</i>	1 h.	
Vendredi, à 11 heures.	17.	
Mme Jeanne Duprat, Dr en sociologie.		
<i>Systèmes politiques et économiques d'Aug. Comte et de Proudhon au point de vue de la guerre et de la paix.</i> — Répertoire de sociologie et économie sociale.	1 h.	
Samedi, à 11 heures.	46.	
M. Michel-A. Heilperin, Dr ès sc. écon.		
<i>Problèmes de théorie et de politique monétaires et bancaires.</i>	1 h.	
Cours. (Jour et heure à fixer.)	1 h.	
Conférence. (Jour et heure à fixer.)	1 h.	
M. Oskar Klug, Dr rer. pol.		
* <i>Introduction à la théorie de l'économie politique générale.</i>	3 h.	
Lundi, à 14 et à 15 heures.	45.	
Mardi, à 15 heures.	48.	
* <i>Conférence.</i> — Questions économiques actuelles.	2 h.	
Vendredi, à 14 heures.	46.	
Vendredi, à 13 heures.	49.	
M. László Ledermann, Dr ès sc. écon.		
<i>L'œuvre économique de la Société des Nations.</i>	1 h.	
Mercredi, à 15 heures.	47.	
M. Jean-Philippe Lugrin, Dr ès sc.		
<i>Organisation rationnelle des entreprises, II^{me} partie.</i>	1 h.	
Jeudi, à 18 heures.	17.	
M. Antoine Pagès.		
<i>Langue espagnole.</i> — Interprétation de quelques textes relatifs à l'économie nationale de l'Espagne.	1 h.	
Mercredi, à 15 heures.	48.	
* Cours donné en allemand.		

Mme Louise Sommer, Dr phil.	
* <i>Le développement des théories du commerce international.</i>	3 h.
Lundi, mardi et jeudi, à 14 heures.	48.
<i>L'évolution des systèmes monétaires dans les pays de l'Europe centrale depuis 1914.</i>	2 h.
Mercredi, à 14 et à 15 heures.	S.E.S ⁴ .
 M. Henri Tanner, Dr ès sc.	
<i>La publicité.</i> — Sa signification économique et commerciale.	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	47.
 M. Robert Tremelloni, Dr en droit.	
* * <i>Les nouvelles conditions de la vie industrielle</i> (la rationalisation au point de vue économique).	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
 M. Antoine Velleman.	
<i>Cours pratique de langue anglaise :</i>	
Benjamin Franklin's Autobiography.	1 h.
Jeudi, à 18 heures.	45.
Critical Study of book IV, chapter III, of Adam Smith's <i>Wealth of Nations</i> : « Of the extraordinary Restraints upon the importation of Goods of almost all Kinds, from those countries with which the Balance is supposed to be disadvantageous, and the Unreasonableness of those Restraints ». The World's Classics, LIX, vol. II (Oxford University Press, new impression 1923).	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	45.
 M. Hans Wagner, Dr en sociologie.	
* <i>L'universalisme économique dans ses rapports avec la question de la guerre et de la paix.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	

Les exercices pratiques de calculs commerciaux et financiers et de comptabilité, sont destinés aux étudiants et auditeurs n'ayant pas fréquenté une Ecole de Commerce. Ils préparent aux épreuves éliminatoires d'arithmétique commerciale et de comptabilité prévus par les règlements de licence ès sciences commerciales et de diplôme de Hautes Etudes commerciales.

Ces cours de raccordement ont lieu sous la direction d'un professeur de la Faculté.

En complément du cours d'économie sociale et des cours com-

* Cours donné en allemand.

** Cours donné en italien.

¹ Rue de Candolle, 19.

merciaux, des conférences sont organisées avec le concours du *Secretariat général de la Société des Nations, du Bureau International du Travail* et de spécialistes versés dans la pratique des affaires. Il est prévu de même des visites d'institutions sociales et d'entreprises industrielles et commerciales.

Les étudiants peuvent disposer de la *Bibliothèque sociale et économique* de la Faculté, des *Archives économiques*, où ils trouveront tous les éléments pour des travaux spéciaux et une importante documentation sur les entreprises d'ordre commercial et industriel. Dans les mêmes locaux, une *salle de travail*, ouverte toute la journée, leur est réservée.

Conditions d'immatriculation.

Peuvent être immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité des sections classique, réale, technique et pédagogique du Collège de Genève¹ ou du certificat de capacité des sections réale et pédagogique de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève.

2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.

3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.

4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales (mention A. Licence générale. — B. Economie politique. — C. Education. — D. Histoire), de licencié ès sciences économiques (mention A. Licence générale. — B. Mathématiques. — C. Economie politique et statistique), de licencié en sociologie (mention A. Histoire de la civilisation. Mention B. Mathématiques ou biologie. Mention C. Economique), de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales (mention A.) Economie privée (mention Commerce et industrie, et mention Finances privées). — B. Economie publique. — C. Enseignement, de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

¹ Les bachelaréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

PLANS D'ÉTUDES

Licence ès sciences sociales.

MENTION A (Licence générale).

1^{re} année. — Economie politique. — Histoire générale. — Histoire des institutions politiques. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique¹. — Histoire des religions.

2^{me} année. — Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie humaine. — Sociologie.

3^{me} année. — Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel comparé. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

MENTION B (Economie politique).

1^{re} année. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Economie politique. — Statistique générale. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiver).

2^{me} année. — Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie humaine. — Economie politique spéciale.

3^{me} année. — Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

MENTION C (Education).

1^{re} année. — Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Psychologie expérimentale. — Linguistique sociologique. — Histoire économique¹.

2^{me} année. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie humaine. — Pédagogie générale. — Histoire économique¹.

3^{me} année. — Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

MENTION D (Sciences historiques).

1^{re} année. — Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie humaine. — Statistique générale. — Linguistique sociologique. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique¹.

2^{me} et 3^{me} années. — Plan conforme aux programmes d'exams à préciser avec les professeurs.

¹ Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique sont l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres.

Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

Licence ès sciences économiques.

Plan conforme aux programmes d'exams.

Licence en sociologie.

MENTION A

1^{re} année. — Economie politique. — Statistique générale. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique sociologique. — Histoire économique¹.

2^{me} année. — Psychologie expérimentale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques. — Anthropologie.

3^{me} année. — Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

MENTION B

Plan conforme aux programmes d'exams.

MENTION C

Plan conforme aux programmes d'exams.

Licence ès sciences politiques.

1^{re} année. — Economie politique. — Statistique générale. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain, germanique ou comparé. — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.) — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

2^{me} année. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie humaine. — Finances publiques. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été). — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.). — Droit commercial (assurances ou transports).

3^{me} année. — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral. — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés). — Droit commercial (transports ou assurances). — Sociologie.

Licence ès sciences commerciales.

MENTION A (Economie privée : *a)* Commerce et industrie. *b)* Finances privées.)

1^{re} année. — Semestre d'hiver. — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Finances publiques.

¹ Voir note page 44.

Semestre d'été. — Economie politique. — Economie sociale. — Sociologie. — Statistique. — Finances publiques.

En outre, au choix du candidat : Droit constitutionnel comparé. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (XIX^e siècle)¹. — Une discipline philosophique (morale, théorie de la connaissance ou histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

2^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique².

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique.

3^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite¹.

MENTION B (Economie publique).

1^{re} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé. — Finances publiques.

2^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique². — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

3^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Economie publique (cours et conférences).

¹ Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 44.

MENTION C (Enseignement).

1^{re} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Finances publiques. — Psychologie expérimentale. — Histoire de la philosophie.

Semestre d'été. — Economie politique. — Economie sociale. — Sociologie. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (XIX^e siècle)¹. — Finances publiques. — Psychologie expérimentale. — Histoire de la philosophie.

2^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique². — Pédagogie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Pédagogie.

3^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Economie publique. — Pédagogie. — Droit public.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Pédagogie. — Loi sur la poursuite pour dettes¹. — Economie publique.

¹ Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 44.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

M. le professeur Claudio TERRIER, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales¹.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes commerciales ou d'Expert-comptable :

- a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences économiques et sociales (voir p. 36).
- b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.
- c) Les diplômés de la 3^{me} année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3^{me} année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.
- d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission².

Diplômes.

L'Institut des Hautes Etudes commerciales délivre un diplôme de Hautes Etudes commerciales (mention A, Economie privée ; mention B, Economie publique).

PLANS D'ÉTUDES

Diplôme de Hautes études commerciales.

MENTION A (Economie privée).

1^{re} année. — Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne)³. — Géographie humaine.

¹ Voir la *Notice sur les Hautes Etudes commerciales à l'Université de Genève*.

² Pour les conditions relatives à cet examen, voir la *Notice*.

³ Voir note, page 44.

humaine. — Introduction au droit. — Droit commercial. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne). — Géographie humaine. — Droit commercial. — Finances publiques.

2^{me} année. — Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale. — Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite⁴.

MENTION B (Economie publique).

1^{re} année. — Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne)². — Géographie humaine. — Introduction au droit. — Droit commercial. — Economie publique (cours et conférences). — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne). — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie publique (cours et conférences). — Finances publiques.

2^{me} année. — Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale. — Hygiène publique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

¹ Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux semestres, une année sur deux.

S.E.S. = Bibliothèque de la Faculté des Sciences Économiques et sociales, rue de Candolle, 19.

I. S. E. = Institut des Sciences de l'Education.
S.St. = Séminaire de statistique, rue de Candolle, 19.

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Folliet Fehr	46 20	Folliet	46	Folliet	46	Rappard	46	Edm. Pittard	46	Rappard	46
9 à 10	Folliet Fehr	46 20	Folliet	46	Folliet Fehr	46 20	Terrier	46	Terrier G. Werner Velleman	46 49 45	Terrier	S.E.S.
10 à 11	G. Duprat G. Werner	46 49	Babel Borgeaud	57 49	Edm. Pittard Borgeaud	46 49	Terrier	46	Terrier	46	Terrier	S.E.S.
11 à 12	G. Duprat G. Werner Scelle	46 48 Aula	Babel Claparède Scelle	46 30 Aula	Babel Claparède Scelle	46 30 Aula	Hersch G. Werner	46 48	Hersch Rossier Dottrens	46 28 17	Bally Rossier J. Duprat	45 28 46

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Terrier Piaget Sommer Klug	30 I.S.E. 48 45	Terrier Dottrens	S.E.S. I.S.E.	Sommer	S.E.S.	Mirimanoff	20			Bonnet Derobert	17 46
15 à 16	Terrier Piaget Klug	30 I.S.E. 45	Burky Terrier H. Reverdin	Sém. Géogr. S.E.S. 46	Sommer P. E. Martin	S.E.S. 45	Thibaudet	45	Babel	46	Milhaud	30
16 à 17	G. Duprat Ch. Werner	30 45	Burky Bally Bovet	46 45 I.S.E.	Burky Ch. Werner Bovet	46 45 58			Klug	46	G. Duprat Ch. Werner	48 45
17 à 18	G. Duprat Deonna	30 46	Burky Bovet	46 I.S.E.	Milhaud Rappard	48 30	Hersch	S. Stat.	G. Duprat Deonna	48 46	Milhaud	48
18 à 19	Milhaud Eug. Pittard	48 30	Burky Eug. Pittard Grandjean	58 30 48	Burky Bovet	46 58	Hersch Tibiaudet	46 30	Milhaud Hersch Thibaudet Lugrin Velleman	30 S. Stat. Aula 17 45	Hersch Thibaudet Grandjean Tanner	48 Aula 48 47

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Albert RICHARD, Doyen.

	Salle
M. Charles Borgeaud, prof. ord.	
<i>Histoire nationale</i> (Histoire des Institutions politiques de la Suisse). — L'ancien régime et la Révolution.	2 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence</i> . — Travaux de séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50.
	et Archives d'Etat (salle Harvey)
M. Paul Logoz, prof. ord.	
<i>Droit pénal</i> (partie spéciale).	5 h.
Lundi, à 8 et à 9 h. ; vendredi, à 10 et à 11 h. ; samedi, à 10 heures.	48.
<i>Conférence</i> (travaux personnels des étudiants).	1 h.
Samedi, à 11 heures.	48.
M. Georges Werner, prof. ord.	
<i>Droit public général</i> . — Principes généraux de l'organisation constitutionnelle et administrative.	4 h.
Lundi, à 10 h. ; vendredi, à 9 et 10 h. ; samedi, à 10 heures.	49.
<i>Droit administratif suisse</i> .	2 h.
Lundi et jeudi, à 11 heures.	48.
M. Hugo de Claparède, prof. hon.	
<i>Introduction à la science du droit</i> .	4 h.
Mardi et mercredi, à 10 h. ; jeudi, à 10 et à 11 heures.	17.
* <i>Histoire du droit public germanique</i> .	3 h.
Mardi, mercredi et jeudi, à 14 heures.	47.
* <i>Code civil allemand</i> . — Livre II : Droit des obligations, partie générale.	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi, à 9 h.	47.

* Cours donné en allemand.

	Salle
M. Albert Richard, prof. ord.	
<i>Droit civil suisse</i> . — <i>Obligations</i> . Partie spéciale.	2 h.
Mardi et mercredi, à 9 heures.	48.
<i>Successions</i> .	3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	48.
<i>Conférence</i> . — Exercices pratiques.	1 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	48.
<i>Séminaire</i> . — Travaux personnels des étudiants.	1 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	48.
M. Georges Scelle, prof. ord.	
<i>Droit international public</i> .	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 14 heures.	Aula.
<i>Conférence</i> .	1 b.
(Jour et heure à fixer.)	
M. Erich Hans Kaden, prof. ord.	
<i>Droit privé romain</i> . — Les droits patrimoniaux de la famille. Les successions.	3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures.	49.
<i>Histoire et procédure du droit romain</i> .	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	49.
* <i>Code civil allemand</i> . — Livre I (partie générale).	4 h.
Mercredi et jeudi, à 15 et à 16 heures.	49.
* <i>Code civil allemand</i> . — Livre IV (droit de famille).	3 h.
Mardi, mercredi et jeudi, à 9 heures.	50.
<i>Conférence de droit romain</i> .	1 h.
Samedi, à 9 heures.	49.
* <i>Exercices de droit civil allemand</i> (travaux écrits).	2 h.
Mardi, à 15 et à 16 heures.	49.
M. Georges Sauser-Hall, prof. ord.	
<i>Législation civile comparée</i> . — Questions de droit de succession.	2 h.
Mardi et mercredi, à 11 heures.	48.
<i>Droit international privé</i> .	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures.	48.
<i>Séminaire de droit international privé</i> .	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
M. Edgard Milhaud, prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique</i> . — La répartition et la consommation.	4 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
Jeudi et vendredi, à 18 h. ; samedi, à 13 heures.	30.
* Cours donné en allemand.	

	Salle	
<i>Conférence.</i>	1 h.	
Samedi, à 16 heures.	30.	
 M. William-E. Rappard , prof. ord.		
<i>Finances publiques.</i> — Les impôts directs. Le crédit public.	2 h.	
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.	
<i>Cours spécial.</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.	1 h.	
Mercredi, à 17 heures.	30.	
 M. François Naville , prof. extr.		
<i>Médecine légale et technique policière scientifique.</i> —		
Cours théorique et démonstrations pratiques.	1 h.	
Jeudi, à 10 heures.	Institut de méd. légale ¹ .	
<i>Laboratoire de recherches spéciales.</i>		
Tous les jours. [S'adresser à l'Institut.]		
 M. Edmond Pittard , prof. extr.		
<i>Droit commercial.</i> — Le contrat de transport et les transports internationaux.	2 h.	
Mardi et vendredi, à 8 heures	48.	
<i>Propriété industrielle.</i> — Les brevets d'invention.	1 h.	
Lundi, à 10 heures.	17.	
 M. Paul Carry , prof. extr.		
<i>Sociétés commerciales.</i> — Les sociétés de personnes : société simple, en nom collectif, en commandite.	2 h.	
Mardi et vendredi, à 8 heures.	17.	
<i>Le droit de change</i> (y compris l'ordonnance allemande sur le change).	2 h.	
Jeudi et samedi, à 8 heures.	48.	
<i>Conférence.</i> — Travaux écrits, discussion de cas pratiques.	1 h.	
Lundi, à 14 heures.	17.	
 M. Wolfgang Liebeskind , chargé de cours.		
<i>Histoire du droit moderne.</i> — II ^{me} partie: Droit privé.	4 h.	
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 9 heures.	49.	
<i>Conférence</i> (avec travaux écrits).	1 h.	
Jeudi, à 10 heures.	49.	
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre III: Les droits réels.	4 h.	
Lundi et mercredi, à 8 heures.	17.	
Mardi et vendredi, à 8 heures.	47.	

¹ Rue de l'Ecole-de-Médecine.

* Cours donné en allemand.

	Salle	
M. Louis Hamburger , chargé de cours.		
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre V. Successions.	4 h.	
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, à 15 heures.	47.	
* <i>Droit commercial allemand.</i>		
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, à 14 heures.	4 h.	
* <i>Législation allemande du travail.</i>		
Jeudi, vendredi et samedi, à 11 heures.	3 h.	
		49.

COURS ET CONFÉRENCES POUR LE DOCTORAT

<i>Droit civil.</i> — M. le professeur Albert RICHARD.		
<i>Droit commercial.</i> — M. le professeur Edmond PITTAUD.		
<i>Droit pénal.</i> — M. le professeur Paul LOGOZ.		
<i>Droit public.</i> — M. le professeur Georges WERNER.		
<i>Droit international public.</i> — <i>La sécurité et le désarmement.</i> — M. le professeur Georges SCELLE.		
<i>Droit international privé.</i> — M. Pierre ARMINJON, professeur honoraire de la Faculté de droit du Caire.		

Les candidats au doctorat qui désirent suivre cet enseignement sont priés d'en informer le doyen au début du semestre.

Des cours seront donnés au Bureau International du Travail sur quelques problèmes juridiques de la protection internationale du travail.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Nathan Feinberg , Dr en droit.		
<i>Le problème des minorités en droit interne et international.</i>	2 h.	
Jeudi et vendredi, à 17 heures.	49.	
 M. Michel Grodensky , Dr en droit, lic. ès sc. soc.		
<i>Théorie générale du droit.</i>		
Qu'est-ce que le droit ?	1 h.	
Lundi, à 16 heures.	49.	
Le langage juridique.	1 h.	
Vendredi, à 16 heures.	49.	
La méthodologie du droit.	1 h.	
Lundi, à 14 heures.	50.	
La structure des codes civils français, allemand et suisse.		
Lundi, à 15 heures.	1 h.	
<i>Introduction à la philosophie du droit.</i>	49.	
Lundi et vendredi, à 17 heures.	2 h.	
* Cours donné en allemand.	50.	

M. Paul Guggenheim , prof. adjoint à l'Institut univers. de hautes études internat.	
* <i>Droit administratif allemand</i> .	4 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 h. ; samedi, à 9 heures.	50.
M. Fernando Correia, Pereira da Silva.	
<i>Principes de droit pénal international.</i>	1 h.
Jeudi, à 14 heures.	46.
M. Maurice Roulet, Dr en droit.	
<i>Les assurances sociales en Suisse.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	17.
M. Jude Suss, Dr en droit.	
<i>Exercices de terminologie et de traduction juridiques d'allemand en français et de français en allemand.</i>	2 h.
Lundi, à 16 et à 17 heures.	48.
M. Walter Yung, Dr en droit.	
<i>Principes généraux du droit civil français.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	17.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter six certificats de conférences. Pour le doctorat, la demande d'approbation du sujet de la thèse doit être accompagnée d'un travail de conférence jugé suffisant par le professeur de l'enseignement duquel relève le sujet choisi.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réale latine du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

* Cours donné en allemand.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

SALLE DE TRAVAIL

La *Salle de Travail* (au rez-de-chaussée du bâtiment de la Bibliothèque publique et universitaire) est ouverte tous les jours, de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

PLAN D'ÉTUDES

Licence en Droit.

Ce plan d'études n'est pas obligatoire, mais les étudiants seront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ces cours doivent servir d'introduction. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures qu'il est désirable d'éviter.

1^{re} année¹. — Semestre d'hiver : Introduction au droit. — Droit romain (droits réels, partie spéciale des obligations, successions). — Histoire du droit moderne. — Droit public général. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

Semestre d'été : Droit romain (partie générale des obligations, personnes et famille, histoire et procédure). — Histoire du droit moderne. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Droit public général. — Economie politique.

2^{me} année. — Semestre d'hiver : Droit constitutionnel comparé. — Finances. — Droit civil suisse (partie générale des obligations). — Droit commercial (propriété industrielle). — Droit pénal (partie générale) ou procédure civile. — Droit international public. — Médecine légale.

Semestre d'été : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Droit civil suisse (partie spéciale des obligations et successions, ou droits réels). — Droit commercial (sociétés sans personnalité et propriété industrielle). — Droit pénal (partie spéciale), ou procédure pénale. — Droit international public. — Médecine légale.

3^{me} année. — Semestre d'hiver : Droit civil suisse (personnes et famille) — Droit commercial (Les Sociétés, Assurances privées et Poursuite pour dettes). — Procédure civile ou droit pénal (partie générale). — Droit public fédéral. — Législation civile comparée.

Semestre d'été : Droit civil suisse (droits réels, ou successions et partie spéciale des obligations). — Droit commercial (Droit de change et transports). — Procédure pénale ou droit pénal (partie spéciale). — Droit international privé. — Législation civile comparée. — Droit administratif fédéral.

¹ Les étudiants de première année sont invités à suivre un cours de Logique et un cours d'Histoire nationale (étudiants genevois) à la Faculté des lettres et, à la Faculté des sciences économiques et sociales, deux heures au moins de cours par semaine, à leur choix, indépendamment du cours général d'Economie politique obligatoire et du cours de Finances (seconde année), qui font partie du programme de la Faculté de droit.

FACULTÉ DE DROIT

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Kaden Logoz	Kaden Carry Pittard	Kaden Liebeskind Guggenheim	Kaden Liebeskind Guggenheim	Kaden Rappard Carry	Kaden Rappard Carry
9 à 10	Liebeskind Logoz de Claparède	Liebeskind Richard de Claparède	Liebeskind de Claparède Kaden	Liebeskind de Claparède Kaden	Liebeskind Richard de Claparède	Werner Richard
10 à 11	Werner Pittard	Borgeaud Sauser-Hall de Claparède	Borgeaud Sauser-Hall de Claparède	Borgeaud Naville de Claparède	Liebeskind Naville de Claparède	Werner Logoz
11 à 12	Scelle Werner	Aula Sauser-Hall	Aula 48	Scelle Sauser-Hall	Scelle de Claparède	Werner de Claparède Hamburger
14 à 15	Carry Grodensky Hamburger	de Claparède	17	de Claparède Hamburger	17 49	Richard Hamburger
15 à 16	Suss Grodensky	Kaden	49	Kaden Hamburger	49 17	Hamburger
16 à 17	Suss Grodensky	Kaden	49	Kaden	49	Grodensky
17 à 18		Kaden	49	Rappard	30	Roulet Feinberg
18 à 19	Grodensky	Yung	47			Grodensky
	Milhaud	48			30	Milhaud

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Eugène BUJARD, Doyen.

M. le Dr Jean-Amédée Weber, prof. ord.

Anatomie topographique de la tête, du cou et des membres.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 8 h. ; samedi, de 7 à 9 heures. Aula Ec. Méd.

Ostéologie. — Etude du squelette par le modelage. 2 h.

Lundi, de 14 à 16 heures. Ec. Méd. Salle de dissect.

Le *Laboratoire d'anatomie* sera ouvert pendant le semestre d'été. Se renseigner auprès du professeur dès le début du semestre.

Eventuellement il y aura un *répertoire gratuit concernant des questions d'anatomie et d'organogénie.*

[S'adresser au professeur.]

Laboratoire pour recherches spéciales.

Tous les jours. Ec. Médecine.

M. le Dr Eugène Bujard, prof. ord.

Histologie normale. — 2^{me} partie : organes et appareils. 4 h.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures. Ec. Méd.

Embryologie générale (embryogénie et histogénie). 2 h.

[A lieu au semestre d'hiver].

Stomatologie normale. 2 h.

Jeudi, de 7 h. 30 à 9 heures. Ec. Méd.

Laboratoire d'histologie.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le jeudi ; les travaux pratiques ont lieu le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi, de 9 à 11 heures, le mardi, de 14 à 16 heures.

Exercices de technique microscopique.

[S'adresser au professeur.]

Laboratoire d'embryologie et d'histogénie.

[A lieu au semestre d'hiver].

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi. [S'adresser au professeur.] Ec. Méd.

M. le Dr Frédéric Battelli, prof. ord.

<i>Fonctions de relation.</i>	6 h.
Mardi, de 16 à 18 h.; lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures.	Ec. Méd.
<i>Exercices pratiques dans le laboratoire.</i>	
Mardi et jeudi, de 9 heures à midi	Ec. Méd.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Ec. Méd.

M. le Dr Max Askanazy, prof. ord.

<i>Anatomie pathologique spéciale.</i>	4 h.
Lundi, jeudi, vendredi, à 8 h.; vendredi, à 16 h.	Inst. path. ¹
<i>Laboratoire d'histologie pathologique.</i>	6 h.
Lundi, jeudi et samedi, de 14 à 16 heures.	Inst. path.
<i>Cours sur les tumeurs.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	Inst. path.
<i>Anatomie pathologique de la cavité buccale et du pharynx.</i>	
[A lieu au semestre d'hiver.]	
<i>Travaux spéciaux.</i> — Tous les jours.	Inst. path.

M. le Dr Maurice Roch, prof. ord.

<i>Clinique médicale.</i>	7 h. ^{1/2}
Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. 30.	Hôp. cant. ²
<i>Stage clinique</i> (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée).	
Tous les jours.	6 h.
<i>Exercices d'auscultation.</i>	Hôp. cant.
Mardi, de 17 à 19 heures.	2 h.
	Hôp. cant.

M. le Dr Ernest Kummer, prof. ord.

<i>Clinique chirurgicale.</i>	7 ^{1/2} h.
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 h. 30 à midi.	Hôp. cant.
<i>Travaux pratiques.</i> — Bandages et appareils. — Anesthésie, antisepsie. — Pratique urologique et endoscopie.	
[S'adresser au professeur.]	Hôp. cant.
<i>Stage clinique pour candidats en médecine.</i>	
[S'adresser au professeur.]	Hôp. cant.
<i>Travaux de laboratoire.</i>	
[S'adresser au professeur.]	Hôp. cant.

¹ Institut pathologique, boul. de la Cluse.

² Hôpital cantonal.

M. le Dr René Koenig, prof. ord.

<i>Clinique gynécologique et obstétricale.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 7 h.	Maternité.
<i>Troubles fonctionnels des organes génitaux féminins.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	Maternité.
<i>Stage d'obstétrique.</i>	
Deux semaines consécutives.	Maternité.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Maternité.

M. le Dr Pierre Gautier, prof. ord.

<i>Clinique infantile</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 17 heures.	Clin. infant. ¹

M. le Dr David Gourfein, prof. ord.

<i>Leçons cliniques d'ophtalmologie.</i>	
Segment postérieur : pathologie du corps vitré, de la rétine, de la choroïde et du nerf optique.	
Chirurgie oculaire. Rapports de la pathologie oculaire avec la pathologie du système nerveux.	4 h.
Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures.	Clin. ophtalm. ²
<i>Stage clinique et policlinique</i> pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.	
Lundi, mercredi, vendredi et samedi, de 16 h. 30 à 19 heures.	Clin. ophtalm.

M. le Dr Charles Ladame, prof. ord.

<i>Clinique des maladies mentales.</i>	2 h.
Mercredi, de 14 à 16 heures.	Asile de Bel-Air ³ .

M. le Dr Charles Du Bois, prof. ord.

<i>Clinique des maladies vénériennes et cutanées.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	Hôp. cant.

M. le Dr Bernard Wiki, prof. ord.

<i>Matière médicale et thérapeutique expérimentale (Pharmacologie).</i>	2 h.
Mardi, à 15 heures, et mercredi, à 16 heures.	Ec. Méd.

Art de formuler. Exercices de rédaction d'ordonnances (Cours théorique).

Samedi, de 10 heures à midi.	2 h.
<i>Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments.</i>	Ec. Méd.

[A lieu au semestre d'hiver.]

¹ Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

² Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

³ Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

Laboratoire pour recherches spéciales.

Tous les jours, sauf le samedi. [S'adresser au professeur]. Ec. Méd.

M. le Dr Georges Bickel, prof. extr.

Policlinique médicale.

2 h.

Mardi et vendredi, à 18 heures.

Policlinique.

Clinique propédeutique.

4 h

Jeudi, à 18 heures.

Hôp. cant.

M. le Dr Jean-Alfred Veyrassat, prof. ord.

Policlinique chirurgicale.

2 h.

Samedi, de 10 heures à midi.

Policlinique.

Cours de chirurgie opératoire.

6 h.

Lundi, mardi et mercredi, de 17 à 19 heures.

Ec. Méd.

M. le Dr Raoul de Seigneux, prof. ord.

Cours pratique d'opérations obstétricales sur le mannequin (2^{me} partie : le forceps).

2 h.

Samedi, de 7 à 9 heures.

Maternité (Amphith.)

Exercices pratiques de diagnostic gynécologique et obstétrical sur le mannequin.

2 h.

Mardi, à 16 h.; vendredi, à 15 heures. Polycl. obst. et gyn., s. 26¹.

Sutures de déchirures périnéales sur le mannequin, pour les participants à ce cours.

Mardi, à 14 heures. Polycl. obst. et gyn. (cabinet du Prof.)

Policlinique gynécologique et obstétricale.

5 h.

Stage d'un mois, limité à 2 participants par mois.

Tous les jours, sauf le jeudi, à 14 heures. Polycl. obst. et gyn.

M. le Dr Zareh Chéridjian, prof. extr.

Cours d'oto-rhino-laryngologie.

2 h.

Lundi et vendredi, à 18 heures. Polycl. oto-rhino-laryngologique.

M. le Dr François Naville, prof. extr.

Médecine légale. — Cours théorique et démonstrations

pratiques.

Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de méd. légale².

Autopsies médico-légales. — Rédactions de rapports et

expertises par les élèves ; démonstrations de laboratoire selon matériel et sur convocation.

Laboratoire de recherches spéciales. Institut de méd. légale.

Tous les jours [S'adresser à l'Institut].

¹ Maternité.

² Rue de l'Ecole-de-Médecine.

M. le Dr Charles Julliard, prof. extr.

Chirurgie des accidents et médecine d'assurance.

2 h.

Mardi, de 16 à 18 heures.

Clin. chir. Hôp. cant.

M. le Dr Hector Cristiani, prof. ord.

2 h.

Bactériologie (théorique).

Jeudi et samedi, à 16 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie¹.

4 h.

Cours pratique de bactériologie.

Jeudi et samedi, de 17 à 19 heures. Inst. d'hyg. et de bactér.

Recherches spéciales de bactériologie, d'hygiène et médecine expérimentale.

Tous les jours, de 9 h. à midi, et de 14 à 18 heures.

[S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.

M. le Dr René Gilbert, chargé de cours.

Radiologie générale.

[A lieu au semestre d'hiver.]

M. le Dr Pierre Besse, chargé de cours.

Physiothérapie. — Hydrologie et climatologie médicales.

1 h.

Jeudi, à 16 heures.

Inst. de physioth., Hôp. cant.

Pour les *Exercices pratiques* à l'usage des médecins, s'adresser à l'Institut de Physiothérapie.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Nouveau règlement.

M. le Dr Nicolas Betchov, privat-docent de médecine interne.

La tuberculose. — Etude clinique. Lutte sociale antituberculeuse. Démonstrations pratiques et visites d'institutions.

1 h.

Lundi, à 16 heures.

Hôp. cant.

M. le Dr Fernand Chatillon, privat-docent d'obstétrique et de gynécologie.

Répertoire et cours théorique d'obstétrique et de gynécologie.

1 h.

Vendredi, à 17 heures.

Maternité.

M. le Dr Roger Fischer, privat-docent de biologie médicale.

Physicochimie et médecine. — Chapitres choisis.

1 h.

Jeudi, à 16 heures.

Université, s. 17.

M. le Dr Henri Flournoy, privat-docent de psychopathologie.

Les bases scientifiques de la psychanalyse freudienne.

1 h.

Jeudi, à 14 heures.

Université, s. 30.

¹ Quai d'Arve.

M. le Dr Oscar-Louis Forel, privat-docent de psychiatrie.	
Introduction à la psychiatrie.	1 h.
Lundi, à 18 heures.	Université, s. 49.
M. le Dr Jean Golay, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.	
Les maladies rénériennes.	1 h.
Samedi, à 16 heures.	Clin. médicale.
Mme Dr Léonore Gourfein-Welt, privat-docent d'ophtalmologie.	
Cours d'ophtalmoscopie. — Détermination de la réfraction.	1 h.
Samedi, à 17 heures.	Clin. ophtalm. ¹
M. le Dr Albert Jentzer, privat-docent de chirurgie.	
Pathologie externe.	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	Clin. chirurg.
M. le Dr Robert-H. Kummer, privat-docent de chirurgie.	
Urologie (avec exercices pratiques).	1 h.
Mardi, à 18 heures	Clin. chir.
M. le Dr Georges de Morsier, privat-docent de psychiatrie.	
Neurologie.	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	Hôp. cant.
M. le Dr J.-Jacques Mozer, privat-docent de médecine interne.	
Chapitres choisis de médecine interne.	1 h.
Lundi, à 16 heures.	Clin. méd.
M. le Dr Georges Piotrowski, privat-docent de physiologie pathologique.	
Eramens de laboratoire, technique, interprétations.	1 h.
Jundi, à 11 heures.	Clin. ophtalm.
M. le Dr Charlie Saloz, privat-docent de médecine interne.	
Semeiologie cardio-vasculaire.	1 h.
[A lieu au semestre d'hiver.]	
M. le Dr Raymond de Saussure, privat-docent de psychiatrie.	
Psychiatrie et criminologie.	1 h.
Jeudi, à 14 heures.	Université, s. 45.
b) Ancien règlement.	
M. le Dr Louis Aubert.	
Gynécologie opératoire.	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	Maternité.
M. le Dr Henri Audeoud.	
Hygiène et alimentation de l'enfance.	1 h.
Samedi, à 18 heures.	Policlinique.

¹ Rue Alcide-Jentzer.

M. le Dr Augustin Collomb.	
Répertoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.	2 h.
Jeudi, de 16 à 18 heures.	Clinique.
M. le Dr Charles Martin-Du Pan.	
Chirurgie infantile.	1 h.
Mardi, à 10 h. 30.	Hôp. Gourgas ¹ .
M. le Dr Rista Mitkovich.	
Criminologie spéciale. — Les aliénés criminels. Les demis-fous et la responsabilité atténuée. Le crime passionnel. Le crime politique. Le crime des foules. La peine de mort.	1 h.
Lundi, à 15 heures.	Univ., s. 48.
M. le Dr Charles Perrier.	
Chapitres choisis d'urologie chirurgicale.	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	Hôp. cant.
M. le Dr Théodore Reh.	
Hygiène sociale.	1 h.
Samedi, à 16 heures.	Institut d'hygiène.
Bactériologie clinique.	2 h.
Jeudi, de 14 à 16 heures.	Institut d'hygiène.
M. le Dr Charles Waegeli.	
Séminaire d'obstétrique.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Maternité.
Conditions d'immatriculation.	
Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :	
1 ^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.	
2 ^o Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.	
3 ^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes ² par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.	
En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.	
1 Rue Gourgas, 19.	
2 Les bachelauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence littéraire italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.	
Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.	

Les personnes qui désirent subir les *examens fédéraux de médecine* doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1^o s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 28 septembre 1918 ; 2^o déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen; 3^o justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1^o Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2^o Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolumen de 15 francs.

3^o L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 793). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4^o Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5^o On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancelle-

rie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Le Président local des Examens fédéraux de médecine, M. le Dr E. Thomas, reçoit les inscriptions des candidats aux examens fédéraux à son domicile *route de Florissant, 4, 2^e étage à gauche*, les lundis, jeudis et samedis, de 14 à 15 heures.

PLAN D'ÉTUDES

Ce plan d'études ne comprend que les cours strictement obligatoires, mais est recommandé aux étudiants; il est destiné à leur servir de guide pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1^{re} année. — 1^{er} semestre (hiver) : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2^{me} semestre (été) : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou Examen fédéral de sciences naturelles.

ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

2^{me} année. — 3^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

Exercices pratiques : Dissection I.

4^{me} semestre (été) : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Physiologie II.

Exercices pratiques : Histologie normale — Physiologie (1^{re} série).

3^{me} année. — 5^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Dissection II. — Physiologie (2^{me} série). — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou Examen fédéral d'anatomie et de physiologie.

6^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale. — Polyclinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Médecine opératoire.

4^{me} année. — 7^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Polyclinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Hygiène I. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Clinique et polyclinique dermatologiques. — Polycliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

Exercices pratiques : Bactériologie. — Histologie pathologique.

5^{me} année. — 9^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Polycliniques : médicale, gynécologique. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

Exercices pratiques : Prescription et dispensation des médicaments.

EXAMENS : Première partie du Doctorat.

10^{me} semestre (été) : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et polyclinique de dermatologie et de vénérologie. — Polyclinique médicale.

EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.

11^{me} semestre (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et polycliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages.

Examen fédéral professionnel.

Présentation de la thèse.

Pour le Doctorat en médecine dentaire, consulter le règlement de l'Université.

E.M. = Ecole de médecine.

H.C. = Hôpital cantonal.

I.P. = Institut pathologique.

U. = Université, bâtiment principal.

M. = Maternité.

I.H. = Institut d'Hygiène.

A.A. = Asile des Aliénés.

I.R. = Institut de radiologie.

Cl. m. = Clinique médicale.

Cl. ch. = Clinique chirurgicale.

P. = Polyclinique.

P.Oto. = Polycl. otorhinolaryng.

I.M.L. = Institut méd. légale.

Cl. Inf. = Clinique infantile.

Cl. opht. = Clinique ophtalmolog.

Cl. = Clinique particulière.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
7 à 8	Bujard Koenig	E.M. Mat.	Bujard Koenig	E.M. Mat.	Bujard Koenig	E.M. Mat.	Bujard Koenig	E.M. Mat.	Bujard Koenig	E.M. Mat.	J. A. Weber de Seigneux	Aula E.M. Mat.
8 à 9	J.A. Weber Askanazy Du Bois	Aula E.M. I.P. H.C.	J.A. Weber Du Bois	Aula E.M. H.C.	J.A. Weber Du Bois	Aula E.M. H.C.	Bujard Askanazy	E.M. I.P.	J. A. Weber Askanazy	Aula E.M. I.P.	J. A. Weber de Seigneux	Aula E.M. Mat.
9 à 10	Bujard	E.M.	Battelli	E.M.	Bujard	E.M.	Battelli	E.M.	Bujard	E.M.	Bujard Askanazy	E.M. I.P.
9-10 1/2	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.		
10 à 11	Bujard	E.M.	Battelli Martin-Du Pan	E.M. H.Gas	Bujard	E.M.	Battelli	E.M.	Bujard	E.M.	Bujard Wiki Veyrassat	E.M. E.M. Pol.
10 1/2 - 12	E. Kummer	H.C.	E. Kummer	H.C.	E. Kummer	H.C.	E. Kummer	H.C.	E. Kummer	H.C.		
11 à 12	Battelli	E.M.	Battelli Martin-Du Pan	E.M. H.Gas	Battelli	E.M.	Battelli Piotrowski Waegeli	E.M. Cl. opht. Mat.	Battelli	E.M.	Battelli Wiki Veyrassat	E.M. E.M. Pol.

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi							
14 à 15	Askanazy de Seigneux J. A. Weber	I.P. Mat. E.M.	Bujard de Seigneux Naville	E.M. Mat. L.M.L.	Ladame de Seigneux	A.A. Mat.	Askanazy Flournoy Reh de Saussure	I.P. U.30 I.H. U.45	Askanazy de Seigneux Naville	de Seigneux	Mat.	Askanazy de Seigneux	I.P. Mat.
15 à 16	J. A. Weber Askanazy Mitkovitch	E.M. I.P. U.48	Bujard Wiki	E.M. E.M.	Ladame	A.A.	Askanazy Reh	I.P. I.H.	de Seigneux	Mat.	Askanazy	I.P.	
16 à 17	Gourfein Betchov Tozer	Cl. opht. H.C. Cl. méd.	Battelli de Seigneux Julliard	E.M. Ma. Cl. chir.	Wiki Gourfein de Morsier	E.M. Cl. opht. H.C.	Cristiani Collomb Besse Fischer	I.H. Cl. H.C. U.47	Askanazy Gourfein	I.P. Cl. opht.	Cristiani Gourfein	I.H. Cl. opht.	
17 à 18	Koenig Gourfein Veyrassat	Mat. Cl. opht. E.M.	Battelli Roch Gautier Veyrassat Julliard	E.M. H.C. Cl. inf. E.M. Cl. chir.	Gourfein Cl. opht.		Cristiani Gourfein Chatillon Perrier	I.H. Cl. apht Cl. inf. Mat. H.C.	Gourfein Gautier Chatillon Perrier	Cl. apht Cl. inf. Mat. H.C.	Cristiani Gourfein	I.H. Cl. opht.	
18 à 19	Gourfein Veyrassat Chéridjian Forel	Cl. opht. E.M. P. Oto U.49	Roch Bickel Veyrassat	H.C. Pol. E.M.	Cristiani Bickel	I.H. H.C.	Bickel Gourfein	Pol. Cl. opht.	Bickel Gourfein	Pol. Cl. opht.	Gourfein-Welt	Cl. opht.	
			Aubert	Mat.			Chéridjian	P. Oto.			Audeoud	Pol.	

INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Dr Hector CRISTIANI.

M. le Dr Ernest Métral, professeur à l'Institut dentaire.

Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.

Exercices pratiques. 14 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h.;
samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire

Cours théorique. 1 h.

Samedi, à 16 heures. Inst. dent.

M. le Dr Albert Bardet, professeur à l'Institut dentaire.

Art dentaire théorique. Extractions. Hygiène dentaire. 1 h.

Mardi, à 7 heures. Inst. dent.

Anomalies des mâchoires. Orthodontie. 1 h.

Vendredi, à 7 heures. Inst. dent.

Policlinique dentaire. 12 h.

Tous les jours, de 8 à 10 heures. Inst. dent.

M. le Dr Paul Guillermin, professeur à l'Institut dentaire.

Clinique de prothèse générale et chirurgicale. 7 h.

Lundi, mercredi et samedi, de 8 à 10 h., et jeudi,
à 8 heures. Inst. dent.

Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale. 1 h.

Jeudi, à 7 heures. Inst. dent.

M. le Dr François Pfæffli, professeur à l'Institut dentaire.

Couronnes et appareils à pont. 6 h.

Clinique.

Lundi et mardi, de 17 à 19 h.; vendredi, à 17 h. Inst. dent.

Cours théorique.

Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.

M. le Dr Eugène Bujard, prof. ord. à l'Université.

Stomatologie normale. 2 h.

Jeudi, de 7 h. 30 à 9 heures. Ec. de Médecine.

M. le Dr Charles Julliard, prof. extr. à l'Université.	
Chirurgie générale et de la cavité buccale.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	Inst. dent.
M. le Dr Charles Wartmann, professeur à l'Inst. dentaire.	
Pharmacologie.	2 h.
Mardi et vendredi, à 11 heures.	Inst. dent.
Stomatologie clinique.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	Inst. dent.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ;
le lundi, le mardi, et le vendredi, de 14 à 19 heures.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 63).

PLAN D'ÉTUDES

MM. les élèves ne sont pas obligés de s'en tenir strictement à l'ordre indiqué dans le présent plan d'études. Celui-ci ne doit être considéré que comme un guide recommandé par la Commission.

ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1^{re} année. — 1^{er} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie inorganique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée.

La Commission engage MM. les élèves à suivre, pendant le 1^{er} semestre, des travaux pratiques de physique expérimentale, de botanique ou de zoologie et d'anatomie comparée.

2^{me} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie organique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée. — Laboratoire de Chimie analytique.

EXAMENS : Examen fédéral de sciences naturelles ou première partie de l'examen propédeutique dentaire.

ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

2^{me} année. — 3^{me} Semestre : Histologie normale I. — Embryologie. — Anatomie normale I. — Physiologie I. — Laboratoire

d'anatomie. — Travaux pratiques de stomatologie et d'embryologie.

4^{me} Semestre : Histologie normale II. — Stomatologie normale. — Anatomie normale II. — Physiologie II. — Laboratoire d'histologie normale.

EXAMENS : Examen fédéral d'anatomie et de physiologie ou deuxième partie de l'examen propédeutique dentaire.

ÉTUDES A L'INSTITUT DENTAIRE.

3^{me} année. — 5^{me} Semestre : Pathologie et Anatomie pathologique générales. — Chirurgie générale. — Clinique chirurgicale. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et Histologie pathologique des tissus dentaires.

6^{me} Semestre : Clinique chirurgicale. — Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Couronnes et appareils à pont. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pathologique des tissus dentaires.

4^{me} année. — 7^{me} Semestre : Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Chirurgie générale. — Anesthésie générale. — Bactériologie théorique et pratique de la cavité buccale. — Clinique oto-rhino-laryngologique. — Pathologie et Thérapeutique pour dentistes. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Couronnes et appareils à ponts.

8^{me} Semestre : Même programme que pour le semestre précédent.

EXAMENS : Examen fédéral de dentiste ou Examen de licence en chirurgie dentaire.

Pour le *Doctorat en médecine dentaire* (délivré par la Faculté de médecine), consulter le règlement de l'Université.

INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8		Bardet		Guillermin Bujard	Bardet	
8 à 9	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin Bujard	Bardet	Bardet Guillermin
9 à 10	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet	Bardet Guillermin
10 à 11			Julliard			
11 à 12		Wartmann			Wartmann	Wartmann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæffli	Pfæffli			Pfæffli	
18 à 19	Pfæffli	Pfæffli			Pfæffli	

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

M. le professeur Auguste GAMPERT, Doyen.

	Salle
M. Eugène Choisy, prof. ord.	
<i>Histoire de la Réformation au XVI^e siècle.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire religieuse du XIX^e siècle.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	29.
<i>Histoire générale du christianisme (Renaissance et temps modernes).</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	29.
<i>Introduction générale à l'étude de la littérature chrétienne primitive.</i>	1 h.
Lundi, à 11 heures.	29.
<i>Séminaire calvinien.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	29.
M. Ernest Rochat, prof. ord.	
<i>Histoire de la théologie contemporaine. — La théologie protestante en Allemagne : son influence sur l'Eglise.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	28.
M. John Gaillard, prof. ord.	
<i>Le christianisme social : principes et applications.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	28.
<i>Homilétique : Théorie de la prédication, exercices et diction (1^{re} année).</i>	2 h.
Mercredi, à 11 heures, et vendredi, à 9 heures.	29.
<i>Sermons et catéchèses.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	28.
M. Auguste Lemaître, prof. ord.	
<i>Dogmatique. — La doctrine chrétienne de Dieu.</i>	3 h.
Mercredi, à 9 h. ; vendredi et samedi, à 8 heures.	28.

	Salle
<i>Le Dieu des grands penseurs grecs et la théologie chrétienne.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	28.
<i>Introduction aux études théologiques.</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	29.
<i>Patristique latine.</i> — Lectures choisies.	1 h.
Samedi, à 9 heures.	29.

M. Auguste Gampert, prof. ord.

<i>Histoire du peuple d'Israël et de sa religion.</i> — Le judaïsme.	2 h.
Lundi, à 11 heures, et samedi, à 10 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i> — Fragments du livre des Proverbes et du livre de Job.	2 h.
Mercredi, à 8 heures, et samedi, à 9 heures.	28.
<i>Grammaire hébraïque.</i>	3 h.
Lundi et mercredi, à 9 h. ; vendredi, à 8 heures.	29.
<i>Histoire du texte de l'Ancien Testament.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	29.
<i>Les idées morales et religieuses de l'Ancien Testament.</i>	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	28.

M. Georges Berguer, prof. ord.

<i>Psychologie religieuse anormale.</i> — Les réveils religieux au point de vue psychologique.	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	28.
<i>Histoire des religions</i> (cours pour la 1 ^{re} année). — Les mythes et le sacrifice.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	29.
<i>Histoire des religions</i> (années supérieures). — La religion des Grecs et des Romains.	2 h.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 15 heures.	28.

M. Franz Leenhardt, chargé de cours.

<i>Théologie du Nouveau Testament.</i> — Le paulinisme.	2 h.
Mardi, à 14 et à 15 heures.	28.
<i>Exégèse du Nouveau Testament.</i> — Fragments de l'Evangile de Luc et 1 ^{re} épître de Jean.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Histoire du Texte et du Canon du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	29.

M. Charly Clerc, chargé de cours.	
<i>Grec élémentaire.</i>	2 h.
Lundi, à 11 heures.	B. P. ¹
Vendredi, à 10 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament</i> (en grec).	2 h.
Lundi, à 8 h. ; vendredi, à 11 heures.	29.

EXERCICES DE PRÉDICTION

Une fois par semaine devant les professeurs de la Faculté.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

- 1^o Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réale du Gymnase de Genève.
- 2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.
- 3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes². Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLANS D'ÉTUDES

Baccalauréat en Théologie.

(Pour les candidats au ministère pastoral)

Huit semestres d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Quatre examens, dont trois partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, deux *dissertations*.

Le 1^{er} examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

² Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnasies d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Les 2^{me} et 3^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 4^{me} examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

Licence.

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

Doctorat.

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

Baccalauréat ès sciences religieuses.

Six semestres d'études universitaires.

Deux examens, oraux et écrits.

(Mention A) Langues anciennes. — (Mention B) Histoire. — (Mention C) Philosophie.

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

Henri FEHR.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 2 février 1932.

*Le Conseiller d'Etat
chargé du Département de l'Instruction publique :*

(Par intérim)

Antoine BRON.



FACULTÉ DE THÉOLOGIE

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1932 à 1935.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *La philosophie d'African Spir.*

Le prix sera décerné en juin 1933.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1933.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *La législation sociale romaine, d'Auguste aux Antonins.*

Le prix sera décerné en juin 1933.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1936.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale de Max Scheler.*

Le prix sera décerné en juin 1936.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1936.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1933, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1933.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois.

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1933, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1933.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1932 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1933, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les étudiants anglais et américains à l'Académie de Genève au XVII^e et au XVIII^e siècle.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1933.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

Prix Dr Emile Berger.

L'Université décernera, en juin 1935, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

De la descendance des alcooliques.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1935.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants de l'Université de Genève.

b) les gradués de l'Université de Genève âgés de moins de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les thèses, ouvrages ou mémoires présentés devront être rédigés en français et remis en deux exemplaires au moins.

ART. 3. — Les travaux encore inédits doivent être présentés dactylographiés.

En ce qui concerne les ouvrages imprimés, seuls pourront être pris en considération ceux qui auront paru dans les trois années précédant le terme fixé pour la présentation des travaux.

ART. 4. — Les travaux récompensés restent la propriété de leurs auteurs. En cas de publication, deux exemplaires seront remis gratuitement à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

Prix Lucien Cellier.

L'Université décernera, en juin 1933, un prix de *mille francs* destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la psychologie affective et son application à l'éducation (Pour de plus amples détails, s'adresser au Secrétariat de l'Université).

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1933.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants et anciens étudiants de l'Université de Genève qui ont obtenu le certificat du laboratoire de psychologie dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

b) les élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui sont inscrits comme étudiants ou comme auditeurs à l'Université.

c) les anciens élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui ont été diplômés dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits (écrits très lisiblement) ou, de préférence, dactylographiés, inédits et rédigés en langue française.

ART. 3. — Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être couronnés.

Fonds Théodore Flournoy

Le fonds Théodore Flournoy est destiné à accorder une ou plusieurs bourses d'études ou de recherches à des étudiants ou à des gradués de l'Université. Pour l'attribution de ces bourses, la préférence sera donnée aux travaux portant sur les disciplines suivantes : psychologie expérimentale, psychologie religieuse, psychologie

pédagogique, psychanalyse, philosophie des sciences, histoire des sciences.

Toute personne à qui une bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Recteur un rapport écrit sur le résultat de ses travaux.

Exceptionnellement la Commission du Fonds pourra transformer, en tout ou en partie, la bourse en un prix, pour récompenser l'auteur d'un travail remarquable, publié en langue française dans les deux années précédentes, sur un sujet rentrant dans l'une des disciplines indiquées ci-dessus. La Commission, dans ce cas, pourra prendre en considération d'autres personnes que des étudiants ou gradués de l'Université de Genève.

Les candidats devront envoyer leur demande au Recteur de l'Université, en y joignant toutes pièces justificatives, avant le 1^{er} mars 1933, avec un exposé des buts qu'ils se proposent.

Fonds Jean de Soukozanette

Le fonds Jean de Soukozanette est destiné à subvenir aux frais d'études d'étudiants et d'étudiantes de nationalité russe et de religion orthodoxe, immatriculés à l'Université de Genève.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université.

Fonds African Spir

(Fondé par Mme Claparède-Spir).

Le fonds African Spir est destiné à une bourse d'études (environ 1,200 fr. par an), à un étudiant (ou à une étudiante), appartenant à une famille peu fortunée, et qui aura témoigné d'un profond intérêt pour la philosophie et de réelles capacités pour l'étude de cette discipline.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1933, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1933.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédent la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1934, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1934.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^e Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1933, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1933.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

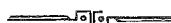
Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.



Fonds Ernest Solvay.
pour recherches sur des sujets de chimie théorique.

En mémoire de la féconde activité de Marignac et de Stas, M. E. Solvay, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000.—, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermi-

nation des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1933, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1933. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par Mme L. Ströehlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1933, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats (littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1933.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs, ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1933, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1933.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1933, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1933.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre ; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1933, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public fédéral* ou de *droit international intéressant directement la Suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1933.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1933, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *mille francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours. Les thèses de doctorat ne sont admises au concours qu'autant qu'elles ont été présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié dans les six années précédentes.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1933.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1933, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1933.

Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1933, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La forme des testaments en droit suisse. Etude de la doctrine et de la jurisprudence du Tribunal fédéral.

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours.

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1933.

Le prix pourra être partagé.

Fonds Adrien Lachenal.

Les intérêts de ce fonds sont destinés à subventionner l'impression d'une thèse de doctorat en droit présentée à la Faculté de Droit de l'Université de Genève par un étudiant de nationalité suisse ayant passé au moins quatre semestres à la Faculté.

Les demandes doivent être adressées à M. le Doyen de la Faculté.

Un règlement spécial détermine les conditions dans lesquelles cette subvention pourra être accordée.

FACULTÉ DE MéDECINE

Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1933, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

La chirurgie des capsules surrénales (pathologie et technique).

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1933, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1934, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Etude sur la physiopathologie du système réticulo-endothélial.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1934, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3^o Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1933, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1933. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

Prix Gustave Humbert

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1933, un prix de *cinq cents francs* au meilleur travail fait à la Polyclinique médicale ou au second Service de médecine de l'Hôpital cantonal.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés ne concourrant pas simultanément pour un autre prix doivent être remis avant le 1^{er} janvier 1933 au Doyen de la Faculté de médecine.

Sont admis à concourir les assistants des services sus-mentionnés, les étudiants de la Faculté de Médecine de Genève et les diplômés fédéraux et cantonaux ayant terminé leurs études à Genève depuis moins de 10 ans.

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

Prix Munier.

La Faculté décernera, en juin 1933, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

La valeur des données historiques de l'Ancien Testament.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1933. Le nom de l'auteur doit être remis sous pli cacheté, portant extérieurement une devise répétée en tête du manuscrit.

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

Au nom de l'Université :

Henri FEHR, Recteur.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
3. BELLOT (1836), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
4. HENTSCH (1844), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
5. Henri DISDIER (1864) pour prix décerné par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1885), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
9. CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. BIZOT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
11. Edgar AUBERT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. CHENEVIERE-MUNIER (1894), pour prix décernés par la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. Joseph DES ARTS (1900), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
17. GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. Edouard GANS (1909), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
20. DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1911), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. Paul DUPROIX (1912), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
25. Etienne GIDE (1923), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.
27. Dr Jean KESER (1924), pour la Faculté des Lettres.
28. Dr Constantin TOPALI (1925), pour la Faculté des Sciences.

29. Société anonyme Dr A. WANDER (1925), pour l'Ecole de pharmacie.
 30. Dr Emile BERGER (1926), pour prix décerné par l'Université.
 31. Georges FULLIQUET (1926), pour prix décerné par la Faculté de Théologie.
 32. Eugène RICHARD (1927), pour la Faculté de Droit.
 33. Christos LAMBRAKIS (1927), pour chaire à la Faculté des Lettres.
 34. Lucien CELLERIER (1927), pour prix décerné par l'Université.
 35. Théodore FLOURNOY (1928), pour bourse décernée par l'Université.
 36. Adrien LACHENAL (1928), pour impression de thèses à la Faculté de Droit.
 37. Rudolf Jan REIGER (1928), pour l'Institut de Physique (recherches de précision sur les rayons X).
 38. Dr Laurent REHFOUS-COLLART (1929), pour l'Institut de Botanique (pour publications).
 39. Gustave HUMBERT (1929), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
 40. Jean DE SOUKOZANETTE (1929), pour bourse décernée par l'Université.
 41. African SPIR (1929), pour bourse décernée par l'Université.
-

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Approuvé par le Conseil d'Etat le 28 Septembre 1918

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les porteurs du certificat de maturité du Gymnase de Genève ou de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève ou de l'Ecole secondaire et supérieure des Jeunes filles de Genève sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui

passent d'une Faculté dans une autre ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : à 6 fr. pour les étudiants et à 10 fr. pour les auditeurs

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 100 francs ;

Pour le grade de licencié, 150 francs ;

Pour le grade de docteur, 300 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

Pour les certificats pédagogiques, 50 francs ;

Pour le diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le certificat d'études françaises, 40 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1^o Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2^o Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques ; en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie.

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

3^o Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences psychologiques ; en pharmacie ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; ès sciences politiques ; en théologie ; en médecine ; en médecine dentaire.

4^o Diplôme d'ingénieur-chimiste ; diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne ; diplôme de pharmacien ; diplôme de Hautes Etudes commerciales.

5^o Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences ; certificats pédagogiques ; certificat d'études françaises.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.

2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.

3) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du sanatorium universitaire.

4) La cotisation de membre de l'Association générale des étudiants (fr. 2).

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées pour l'obtention des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université et à la Caisse de l'Université.

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Étudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Étudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de Patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS

(Fondée en 1924)

L'Association générale des Etudiants groupe tous les étudiants de l'Université, suisses et étrangers, et les représente auprès des autorités universitaires et gouvernementales. Elle s'est en outre assigné la tâche de s'occuper des besoins intellectuels et matériels des étudiants. Elle a notamment créé en 1931 un office d'entr'aide.

En s'inscrivant aux cours, chaque étudiant fait partie d'office de l'Association et reçoit une carte lui permettant de jouir de notables réductions dans presque toutes les salles de spectacle et dans un grand nombre de magasins de la ville.



CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASIE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1^o de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2^o d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.



Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.



CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE POUR LES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

(Loi du 21 Juin 1919)

La Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Etudiants de l'Université de Genève, a pour but de subvenir aux frais qu'auraient à supporter les étudiants en cas de maladie.

(Demander les Statuts au Secrétariat de l'Université.)



Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux* est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à 11 h. 45 et de 14 à 18 h. 45. Le samedi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours : en été, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., sauf le samedi après-midi ; en hiver, jusqu'à 19 h., de 20 à 22 h., et le samedi jusqu'à 17 heures.

Les *Salles d'exposition* (Musée J. J. Rousseau et Salle Ami Lullin) sont ouvertes gratuitement au public le jeudi et le dimanche, de 13 à 16 heures.

La *Salle Narille*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au Lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'As-

cension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, en Sciences économiques et sociales, en Droit et en Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le *Jardin et le Laboratoire de biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais) (ouverts du 1^{er} juillet au 15 septembre), s'adresser au Directeur, M. le professeur Robert Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. B. P. G. Hochreutiner. Dr ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, à l'Hôtel de Ville, en indiquant l'objet des recherches à l'archiviste de service à la salle des travaux.

Le *Musée d'art et d'histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

Le *Musée d'ethnographie*, moyennant l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
Askanazy, Max, rue de Candolle, 46.
Babel, Antony, rue des Peupliers, 26.
Bally, Charles, boulevard des Philosophes, 48.
Battelli, Frédéric, rue Eynard, 8.
Berguer, Georges, presbytère de Gentod.
Bickel, Georges, place Beau-Séjour, 2.
Bohnenblust, Gottfried, avenue des Volandies, 2.
Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.
Borgeaud, Charles, Onex.
Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
Bovet, Pierre, route de Florissant, 47.
Breitesteiu, Jules, rue de Veyrier, 6. Carouge.
Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.
Bujard, Eugène, place Claparède, 4.
Burky, Charles, quai des Bergues, 29.
Carry, Paul, rue de Candolle, 17.
Chavanne, Louis, rue G.-Leschot, 4.
Cherbuliez, Emile, avenue Petit-Senn, 32, Chêne-Bourg.
Cheridjian, Zareh, rue de l'Université, 8.
Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
Choisy, Eugène, avenue Calas, 4. Champel.
Choisy, Louis-Frédéric, rue du Soleil-Levant, 8.
Claparède, Edouard, avenue de Champel, 41.
Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Chêne-Bougeries.
Cristiani, Hector, rue de Candolle, 26.
Deonna, Waldemar, chemin des Fourches, par Chêne.
DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
Duparc, Lonis, Ecole de Chimie.
Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.
Fehr, Henri, route de Florissant, 410.
Ferrero, Guglielmo, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.
Folliet, Edouard, Vésenaz.
François, Alexis, route de Florissant, 8.
Gaillard, John, cours des Bastions, 43.
Gampert, Auguste, rue Töpfer, 41 bis.
Gautier, Pierre, rue de Beaumont, 3.
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
Grandjean, Frank, chemin de Miremont, 29 bis.
Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
Guyénot, Emile, Institut de Zoologie, Université.
Hersch, Liebmann, place Claparède, 6.
Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.
Kaden, Erich-Hans, chemin de Miremont, 35.
Koenig, René, rue Charles-Bonnet, 4.
Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.
Lemaître, Auguste, route des Acacias, 24.
Lendner, Alfred, rue Emile-Yung, 6.
Logoz, Paul, boulevard Helvétique, 4.
Malche, Albert, quai des Eaux-Vives, 42.
Martin, Paul-E., route de Florissant, 9.

- MM. Martin, Victor, route de Florissant, 12.
Meunmann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
Mirimanoff, Dimitri, rue Töpffer, 14 bis.
Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.
Muret, Ernest, route de Florissant, 35.
Naville, François, avenue de Champel, 16.
Oltramare, André, rue Carteret, 30.
Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.
Piaget, Jean, Les Céristers, Pinchat.
Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.
Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.
Rappard, William-E., Vatavrau, près Genève.
Reverdin, Henri, route de Chêne, 124 Chêne.
Richard, Albert, ch. de Chapeaurouge, 3.
Roch, Maurice, avenue Jules-Crosnier, 4.
Rochat, Ernest, avenue Léon-Gaud, 7.
Rossier, Edmond, avenue Dapples, 6, Lausanne.
Sarasin, Charles, Grand-Saconnex.
Sausser-Hall, Georges, rue Michel-Chauvet, 12.
Scelle, Georges, chemin des Chalets, 3, Champel.
Schidlof, Arthur, boulevard James-Fazy, 10.
Secheyaye, Albert, rue de l'Université, 8.
de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Chêne-Bougeries.
Terrier, Claudius, Les Agettes, Grand-Lancy.
Thibaudet, Albert, avenue Ernest Bentsch, 9.
Thudichum, Georges, chemin de l'Escalade, 1.
Tiercy, Georges, avenue Riant-Parc, 15, Petit-Saconnex.
Töndury, Hans, Helvetiastrasse, 45, Berne.
Veyrassat, Jean-Alfred, rue du Colombier, 15.
Wavre, Rolin, rue Le Fort, 25.
Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.
Weber, Rodolphe, clos Belmont, 15.
Weigle, Jean, rue de Candolle, 34.
Wenger, Paul, chemin de Miremont, 35.
Werner, Charles, route de Florissant, 4.
Werner, Georges, avenue Paul-Chaix, Chêne-Bougeries.
Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.

CHARGÉS DE COURS

- MM. Besse, Pierre, rue de Candolle, 20.
Chaix, André, route de Chêne, 48.
Clerc, Charly, route de Chêne, 99.
Gielly, Lonis, rue de la Rôtisserie, 6.
Gilbert, René, place Claparède, 3.
Hamburger, Ludwig, chemin Krieg, 5 bis.
Karczewski, Serge, rue Emile-Yung, 11.
Leenhardt, Franz, route de Chêne, 35.
Liebeskind, Wolfgang, quai des Eaux-Vives, 44.
Paréjas, Edouard, avenue Henri-Dunant, 12.
Privat, Edmond, Le Vignelin, Territet (Vaud).
Valencien, Charles, rue des Caroubiers, 22, Acacias.
Vellemann, Antoine, avenue Marc-Monnier, 5.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Bardet, Albert avenue Gaspard-Valette, 5.
Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.
Métral, Ernest, quai de l'Île, 15.
Pfäffli, François, rue de Candolle, 14.
Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.
Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
Baer, Jean, rue des Peupliers, 24.
Betchov, Nicolas, rue du 31-Décembre, 15.
Bonnet, Joseph, avenue du Mervelet, 41, Petit-Saconnex.
Bouchardy, François, rue Henri-Mussard, 26.
Cerny, Vaclav, rue du Rhône, 49.
Chalifion, Fernand, rue Ferdinand-Hodler, 5.
Cimerman, chevel, boulevard d'Ivoz, 31.
Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.
Courtois, Louis-John, rue Micheli-du-Crest, 14 bis.
Cramer, Marc, rue Töpffer, 14 bis.
Cros, Edouard, rue Plautamour, 15.
Cuendet, Georges, chemin de Miremont, 18.
Déroherl, Eugène, cours de Rive, 7.
Dollrens, Robert, Troinex.
Duprat, Jeanne, cours de Rive, 6.
MM. Feinberg, Nathan, boulevard des Philosophes, 9.
Fischer, Roger, rue des Eaux-Vives, 4.
Flournoy, Henri, rue de Monnetier, 6.
Forel, Oscar-Louis, Prangins, près Nyon, Vaud.
Georg, Alfred, avenue Dunas, 18.
Golay, Jean, quai des Bergues, 27.
MM. Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.
MM. Grodensky, Michel, chemin de Miremont, 21 A.
Guggenheim, Paul, rue de Lansanne, 127.
Hassler, Otto, chalet du Jura, avenue des Ormeaux, Petit-Lancy.
Heilperin, Michel-A., route de Malagnou, 6.
Heinis, Hugo, rue du Pré-Jérôme, 15 bis.
Hochreutiner, B. P. Georges, rue Saint-Victor, 10.
Isnard, Emmanuel, Saint-Jean-d'Aulph, par Thonon (Hte-Savoie).
Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.
Klus, Oskar, route de Malagnou, 6.
Kummer, Robert-Henri, avenue de Champel, 15.
MM. Long, Pauline, chemin Liotard, 45.
MM. Langenbach, Edmond, chemin Krieg, 18.
Ledermann, László, avenue de Champel, 35.
Lévy, Fernand, rue de St-Jean, 90.
Lugrin, Jean-Philippe, chemin Krieg, 18.
Marlin-Du Pan, Charles, rue Sénébier, 20.
Meili, Charles, rue des Maréchaux, 44.
Minod, Marcel, Grand'Rue, 17.
Mitkovitch, Rista, rue Saint-Victor, 8.
de Morsier, Georges, route de Malagnou, 2.
Mozer, J.-Jacques, boulevard des Philosophes, 28.
Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.
Paillard, Henri-Charles, rue Saint-Léger, 5.
Pereira da Silva, Fernando Correia, rue de Rive, 15.
Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
Pictet, Arnold, rue de Lausanne, 102.
Piotrowski, Georges, rue Lévrier, 9.
Reh, Théodore, rue de Hollandie, 10^e.
Reverdin, Louis, rue de Candolle, 20.
Rozet, François-Frédéric, route de Florissant, 2.
Rouillet, Maurice, rue de la Tour-Maitresse, 6.
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
Ruchon, François, rue Lévrier, 3.
Saini, Hugo, Genève.
Saloz, Charlie, avenue Marc-Monnier, 1.
Saussure, de, Raymond, Tertasse, 2.

- MM. Schopfer, William-H., rue d'Italie, 4.
Mme Sommer, Louise, rue Emile-Yung, 47.
MM. Suss, Jude, rue de la Tour-Maitresse, 2.
Tanner, Henri, chemin du Point-du-Jour, Petit-Saconnex.
Tremelloni, Robert, Genève.
Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.
Wagner, Hans, Schützenmattstr. 61, Bâle.
Walther, Léon, chemin de Miremont, 35 C.
MM. Welt, Ida, La Résidence, route de Florissant.
MM. Yung, Walter, rue Saint-Léger, 2.
Zbinden, Louis, avenue de la Grenade, 6.
Ziegler, Henri de, rue de l'Ecole-de-Médecine, 44.

Secrétaire de l'Université :

M. Archinard, André, Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John, Université.

Commis :

MM. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.
Michaud, Gustave, rue de la Servette, 80.

Appariteur des Facultés :

M. Brisselet, Paul, Université

Concierges :

- | | |
|---|---|
| M. Clément, Emile, Université. | M. Regard, Marin, Clinique infantile. |
| M. Francoual, Abel, Ecole de Chimie. | M. Chapuis, Robert, Polyclinique. |
| Mme Becchio, Julie, Ecole de Médecine. | M. Clément, Francis, Institut d'Hygiène. |
| Mme Brisselet-Chollet, Hélène, Institut pathologique. | Mme Grosfort, Clotilde, Inst. Dentaire. |
| Mme Ludy, Emma, Maternité. | M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale. |
| | M. Vallier, John, Observatoire. |